

TEMPERATURE

Quotidien d'après le thermomètre de M. J. Harrison, rue Notre-Dame, 1040 et 1042.	
Aujourd'hui Maximum.....	76
Même date l'an dernier.....	76
Aujourd'hui Minimum.....	56
Même date l'an dernier.....	52

23^e ANNEE - No 92-DIX PAGES

MONTREAL, JEUDI, 13 JUIN 1901

LE NUMERO, UN CENTIN

DANS DE MAUVAIS DRAPS!

Le nègre qui a poignardé le charretier Bouchard sera mis aux arrêts

LE BLESSÉ EN DANGER DE MORT

Québec, 13.—Je vous ai déjà dit qu'un noir résidant à la Rivière-a-Pierre et qui se nomme Blais, s'était rendu coupable d'un assassinat meurtrier sur la personne d'un charretier du nom de Bouchard. On a cru pour commencer que le coup de couteau que Bouchard avait reçu dans le dos était une blessure sans conséquence. Son médecin, M. Palard, a constaté depuis que le couteau avait entamé le poumon gauche. Bouchard souffrait maintenant d'une pneumonie qui menaçait d'avoir des suites funestes.

Des constables de la police provinciale, munis d'un mandat d'arrestation, sont allés à la Rivière-a-Pierre pour appréhender Blais et l'amener ici pour que sa victime puisse l'identifier, si on juge à propos de lui faire faire une déclaration "ante-mortem", dans le cours de la journée.

Blais était accompagné d'un compagnon de même couleur lorsqu'il a poignardé Bouchard; son camarade est ici à Québec. D'un côté, on prétend qu'il ne sera pas arrêté parce qu'il n'aurait absolument rien fait; d'un autre côté, on assure que c'est lui qui aurait passé à Blais l'arme meurtrière dont il s'est servi. On assure aussi que Blais se dit en état de prouver qu'il n'aurait joué d'aucun couteau sur la personne de Bouchard qu'à son corps défendant.

MAX LASAR PHILOSOPHE

Le fameux contrebandier n'a plus d'orgueil et se contentera de n'importe quelle position

Il vient de sortir de prison où il s'est formé à la sagesse

Une dépêche de Buffalo annonce que le commissaire Robinson vient de mettre en liberté Max Lasar, le célèbre contrebandier de diamants.

Lasar doit partir dans quelques jours pour New-York à la recherche d'un emploi.

Il y a environ un an, Max Lasar était arrêté aux Chutes Niagara par Chas. T. Lewis, un agent spécial du gouvernement, sous l'accusation d'avoir introduit en contrebande au Canada pour plusieurs milliers de dollars de diamants. En même temps, Lasar était accusé d'être un détective métail en état d'arrestation M. et Mme Pilon, de Montréal, qui faisaient leur voyage de noces pour complétement dans la contrebande, mais les Montréalais furent très honorablement acquittés.

Lasar fut condamné à six mois de prison et à \$500 d'amende.

A l'expiration de sa sentence, comme il ne pouvait payer l'amende imposée on le garda en prison. Au bout de 30 jours de détention, l'avocat du contrebandier, M. Walter S. Jenkins, demanda la libération de son client, attendu qu'en vertu d'une loi fédérale on ne pouvait garder un prisonnier plus de trente jours en prison, pour des raisons semblables, lorsque le prisonnier était incapable de payer l'amende imposée.

M. Jenkins gagna son point, car il a été prouvé qu'après son arrestation, Lasar n'avait plus d'argent, il devait même une grosse somme sur les diamants saisis.

Aussitôt sa détention en poche, le fameux contrebandier déclara que pendant son emprisonnement il avait volontairement fait les plus vulgaires travaux, afin d'humilier son orgueil et pouvoir se contenter de n'importe quelle position, une fois en liberté.

ILS N'AVAIENT PRIS QUE DES MOINEAUX

Et on les accusait d'avoir pillé un magasin

Cinq petits garçons avaient été arrêtés sous l'accusation d'avoir pillé le magasin de bonbons et de cigares de M. Laramée, de la rue Duluth. Les voies en question, prétendant le propriétaire, avaient été complicités après que son établissement eut été considérablement endommagé par le feu. Les jeunes prévenus résistent stupéfaits quand les constables les arrêtèrent.

Mais, nous ne sommes coupables d'aucun vol, nous le jurons, s'écrièrent-ils en chœur. C'est ce que nous venons à la cour, répondirent les constables.

M. Lavalley fut chargé de la défense des prévenus. Au cours du procès, on eut lieu ce matin la poursuite produisit un témoin qui jura avoir entendu les petits garçons se chamailler un jour, en arrière du magasin de Laramée.

L'un disait: J'en ai plus que toi; l'autre, c'est faux, c'est moi qui en ai le plus pris, etc.

M. Laramée a qui on rapporta ces propos fit arrêter les jeunes gens.

Or, il a été prouvé ce matin, que ces propos avaient été tenus mais qu'ils n'étaient pas dans toute cette affaire que de moineaux capturés par les bambins! Inutile d'ajouter que les prévenus ont été libérés sur le champ.

PROTECTION DES FEMMES

Manifestation improvisée en l'honneur de M. Alexander

La Société pour la Protection des Femmes et des Enfants a tenu son assemblée régulière, cet avant-midi, sous la présidence de M. S. Carsley.

La Société a reçu avec une foule d'enfants des deux sexes étaient attirés dans des autres d'immoralité par des personnes sans conscience. On a résolu de s'adresser directement aux autorités, afin de faire chasser révoquer ces corrupteurs de l'enfance.

Le conseil de la société vote ensuite des remerciements à M. Alexander, pour le travail de charité et de dévouement dont il n'a cessé de faire preuve depuis la fondation de cette société bienfaisante. Les membres de la société sont heureux de rendre cette marque d'estime à l'un des citoyens les plus admirés de Montréal.

En réponse à cette gracieuse manifestation de ses collègues, M. Alexander répondit par quelques mots appropriés, mais bientôt les larmes de reconnaissance lui couvrirent la parole, et rien n'était plus touchant que ce vieillard pleurant en présence de ses confrères émus.

Monsieur le secrétaire présenta ensuite son rapport pour le mois de mai 1901.

Il appert que dans le cours du mois dernier, cette Association de bienfaisance a répondu favorablement aux plaintes de 53 personnes, donnant les secours à 95 enfants et à un nombre considérable de veuves, de femmes indigemment traitées par leurs époux, et de servantes qui ne pouvaient parvenir à se faire payer leur salaire.

En outre, d'innombrables informations furent généreusement données à toutes les personnes qui en firent la demande.

Après la lecture de ce rapport, la séance se leva.

Un futur locataire interroge le concierge: De combien est l'appartement? — Pas cher: 1,200 balles, les impôts en sus.

— Combien se montent-ils, les impôts? — Trois mille francs!

LA CLOTURE DES FETES

Messe, visite aux institutions religieuses et classiques, soirée intime et amusements champêtres

Dernier écho de la démonstration de l'Assomption

L'Assomption, 13. — Sir Wilfrid, Lady Laurier, l'honorable M. Tarte, ministre des Travaux Publics du Canada, l'hon. H. Archambault, V. Geoffroy, M. P. A. Dancercu, rédacteur de la "Presse", les députés du comté et les principaux personnages ecclésiastiques et laïques présents, ont visité après la messe, dite à neuf heures au collège, les maisons d'éducation de la ville. Visite très touchante que celle-ci et qui à certain endroit, a fait verser des larmes.

Les religieux des couvents de la Congrégation et de la Providence ont donné respectivement une réception magnifique au premier ministre et à M. Tarte, se faisant interpréter avec une candeur expressive par les fillettes de l'établissement. Aux compliments bien tournés, Sir Wilfrid répondit avec la verve que l'on sait et prodigua des remerciements aux aimables messagères qui offrirent des fleurs à Lady Laurier.

La scène la plus attendrissante de la visite de Sir Wilfrid à ces institutions publiques de la ville, s'est produite au couvent des Soeurs de la Providence, qui donne asile aux vieillards et aux orphelins. Des chants de louange éclatèrent sur le passage du distingué compatriote et le spectacle de l'infirmité secourue avec des tendresses si voilées et si compatissantes, émut tellement les visiteurs, qu'ils ne purent réprimer un sanglot.

Des fleurs furent également présentées à Mme Jettewill et Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province, ce qui exprima les sentiments de gratitude dont lui et sa distinguée compagne étaient en ce moment animés.

Cette visite terminée, les hôtes de la ville se rendirent au collège où fut servi le lunch sous la présidence de M. l'abbé Villeneuve, supérieur.

Il n'y eut pas de discours, non pas que la liste en fut épuisée, mais l'on n'en trouva pas plus mal. J'en appelle, à mes amis, les reporters.

La salle des réceptions convertie en réfectoire était ornée avec profusion, montrant sur ses murailles des inscriptions multiples, comme par exemple:

Goire et reconnaissance à nos fondateurs.

Ce jour rappelle de bien doux souvenirs.

Honneur à nos invités.

Bienvenue cordiale aux anciens élèves du collège.

Quam bonum et quam jucundum habitare fratres ni

Rememorandum prestis dies.

Deus nobis hanc otia fecit.

Always be our privy our joy, our

En arrière de la table d'honneur se dessinaient les portraits de Sir Wilfrid et des fondateurs du collège, MM. Cazeneuve, Labelle, Meilleur et autres, ainsi que ceux des anciens élèves les plus illustres de cette belle institution classique. Ces portraits étaient entourés de draperies, d'oriflammes, de festons, etc.

Les élèves du collège servaient aux tables le menu que voici:

MENU

HORS D'OEUVRES

Céleri, Olives, Amandes salées, Sardines Françaises

POTAGES

Consommé..... A la Pâte d'Italie

ENTREES

Saumon bouilli, Sauce Hollandaise

Croquettes de Poulet

Sauce aux Champignons

ROTI

Dinde farcie, Gelée aux pommes

Beuf braisé au jus

Poulet..... Sauce Portugaise

PIECES FROIDES

Galantine de Dinde

Aspic de Poulets

Aspic de langues de bœuf

Jambon glacé

Veu à la gelée

SALADES

Salade au Homard

Salade de Poulet aux Capucines

LEGUMES

Laitue

Pois verts français au beurre

Sauce aux Tomates

Potatoes nature, Patates purées

DESSERTS

Charlotte Russe

Gelée aux fruits, Gelée au vin

Blanc-manger

Gâteaux assortis

Crème à la glace

Fruits de la Saison

Thé

VINS

Cgté.

A 4 heures, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Jetté, le ministre des Travaux Publics, l'hon. M. Tarte, tous les étrangers, anciens élèves, amis, administrateurs du collège, présentaient le convoi spécial pour Montréal.

Sir Wilfrid et Lady Laurier sont cependant restés à l'Assomption où ils ont passé la soirée dans l'intimité et pris part, ce matin, à une fête champêtre au bois du collège. Ils sont partis cet après-midi pour St-Lin.

LES FACTEURS

Ils tiennent une assemblée à Ottawa au sujet de l'augmentation de leurs gages

UN PREMIER PAS DE FAIT

(Correspondance spéciale)

Ottawa, 13. — Mardi soir, les facteurs d'Ottawa ont tenu une assemblée spéciale dans le but de recevoir le rapport des délégués auprès du gouvernement relativement à l'augmentation de salaire de 20 pour cent.

M. R. W. Fair, occupant le fauteuil présidentiel et un grand nombre de personnes étaient présentes. Après la lecture du rapport, le travail des délégués fut commenté et finalement adopté.

Voici les principaux points de ce rapport:

"Le comité nommé à cette occasion fait remarquer que toutes les villes en Canada appuient la demande d'une augmentation de salaire de 20 p. c. pour ses facteurs."

Vers la fin-mars une délégation se rendit auprès du maître général des postes au sujet de cette demande. A cette occasion des discours furent prononcés par MM. T. Birkett, Col. Tucker, R. L. Borden, E. F. Clarke, Ralph Smith, Roche (Halifax), A. W. Puttee, tous députés du parlement fédéral. La requête fut présentée par M. A. McMorde, facteur de Toronto, appuyée par M. Henderson du Congrès Canadien.

Un mois plus tard une deuxième entrevue eut lieu avec le ministre suppléant, l'honorable M. Sutherland. A cette occasion la délégation se composait de MM. A. E. Spénard, J. C. Brown, d'Ottawa, A. W. Puttee, N. A. Belcourt et R. Smith, M. P. La requête fut étudiée. En Chambre le ministre déclara qu'il était prêt à faire pour les intéressés de renvoyer la question à la prochaine session. Le comité considère qu'un grand pas vient d'être fait dans la direction proposée."

(Signé) A. E. SPENARD, ALEX. McMORDE, Sec.

L'INGENIEUR DE QUOI

Revient des Philippines SON PERE VA AU-DEVANT DE LUI A BROOKLYN

Odyssée du jeune Canadien

M. Dequoy, concierge à l'hôtel du gouvernement, est parti en vacances aux Etats-Unis il y sera à Brooklyn le 20, pour recevoir son fils qui revient des Philippines où il a fait toute la campagne dans la marine américaine.

Engagé à Galveston, Texas, au commencement de la guerre, le jeune Dequoy a fait d'abord la campagne de Cuba à bord du torpilleur Quivros. Après la conclusion de la paix il passa sur le Nashville où il a servi en qualité de second ingénieur. Il est rapatrié avec 500 autres marins dont l'engagement est expiré. Ils débarqueront à Brooklyn du bord de la frégate le New York, le 20 juin. Les autorités militaires et les citoyens préparent aux héros une réception grandiose.

M. Dequoy, qui n'avait pas de nouvelles de son fils depuis onze mois, est parti tout heureux au devant de celui qu'il croyait mort. Le jeune ingénieur canadien est le plus jeune fils de M. Dequoy.

LA PROCESSION DANS L'EST

On nous promet du beau temps pour dimanche, et la procession de la Fête-Dieu aura lieu dans l'Est. Dans ce cas il faut nous précautionner pour la circonstance. C'est l'occasion d'étrenner une belle paire de chaussures. M. O. P. de Montigny, 1420 rue Ste-Charlotte, vient justement de recevoir un nouvel assortiment d'élégantes chaussures d'été pour hommes, femmes et enfants. Comme toujours, vous ne trouverez que la meilleure qualité et aux plus bas prix possibles.

CROYANT AVOIR AFFAIRE A UN VOLEUR UN MARCHAND TIRE UN COUP DE REVOLVER SUR SA FEMME

La semaine dernière, un marchand de la rue Saint-Laurent, à Montréal, a failli tuer sa femme d'un coup de revolver, en croyant tirer sur un voleur. Il y a quelques temps, on avait volé à ce marchand une paire de chaussures d'une grande valeur. Depuis, lors, il gardait un revolver sous son oreiller pendant la nuit. Mari et femme s'étaient couchés de bonne heure, jeudi soir, lorsque vers une heure du matin, le marchand fut réveillé par un bruit de pas dans une pièce voisine. Il aperçut une ombre qui se glissait dans l'obscurité et à demi-éveillé, il prit son revolver et fit feu sans dire mot, croyant avoir affaire à un voleur. Aussitôt un cri perçant se fit entendre, il reconnut la voix de sa femme. Le marchand sauta à bas du lit, accourut auprès de sa femme, s'informa si elle était blessée et pleura de joie en constatant que la balle n'avait pas porté.

Après explication, on a reconnu que l'épouse souffrant d'insomnie, s'était levée pour prendre un verre de Vin Saint-Michel, le tonique des nerfs par excellence et que réveillé au moment où elle entra dans la chambre le marchand s'est cru en présence d'un voleur et a fait feu sur elle, heureusement sans résultat fatal.

LES ECHELLES DE SAUVETAGE

De que dit le chef Benoit au sujet de l'hôtel Riendeau

Des journaux ont rapporté que le chef Benoit de la brigade du feu avait déclaré que l'hôtel Riendeau ne possédait aucune protection contre le feu en cas d'incendie.

Le chef Benoit nie complètement d'avoir exprimé une semblable opinion.

Le chef a offert d'aller visiter lui-même l'établissement et, à la suite de son inspection, il a déclaré que l'hôtel Riendeau est un des établissements les plus pourvus de moyens d'appareils de sauvetage en cas d'incendie et qu'il serait à désirer que tous les hôtels fussent dans les mêmes conditions.

UNE LOURDE TAXE.

Pour payer les frais de la guerre, imposée sur les mines du Transvaal

Le triste sort des soldats de la police.—On repart de paix

UNE TAXE DE \$250,000,000.

New-York, 13. — Une dépêche de Londres, dit: "Le gouvernement anglais a décidé d'imposer une taxe de \$250,000,000 sur les mines d'or du Transvaal, pour payer une partie des frais de guerre."

"Sir David Barbour, ex-ministre des finances pour les Indes, qui avait été chargé de faire un rapport à ce sujet, a conseillé à M. Chamberlain d'imposer une taxe de \$175,000,000, mais, après consultation avec Sir Alfred Milner, le secrétaire colonial a décidé de fixer la taxe à \$250,000,000."

"Cette décision causera certainement une vive consternation parmi les porteurs d'actions minières qui s'imaginaient que l'idée de taxer les mines appartenant, en général, à l'Angleterre avait été abandonnée."

LA COMMISSION DU TRANSVAAL

Londres, 12. — Un livre bleu contenant le rapport de la commission des concessions du Transvaal a été publié hier.

La commission déclare qu'il est clair qu'un Etat qui a annexé un autre n'est libéré par aucun contrat consenti par l'Etat qui a cessé d'exister et qu'aucun cour de justice n'a juridiction pour forcer l'exécution de ces contrats si l'Etat qui annexe refuse de les reconnaître. Elle recommande le contrat de la dynamite et ajoute qu'elle est certaine que le Dr Leyds et autres ont reçu de certains directeurs des actions et des fonds.

Quant au chemin de fer Netherlands-South-African, le rapport, tout en admettant que la concession a été légalement accordée, considère qu'il est nuisible que les grandes lignes de chemins de fer soient monopolisées par une seule compagnie. La concession devrait être annulée, même si la conduite de la compagnie ne prêtait pas à des plaintes. Mais son action extraordinaire dans la guerre empêche qu'elle puisse continuer à l'our de ses privilèges sous l'administration anglaise.

Discutant la position des actionnaires, le rapport dit que les actes de belligérants, pour lesquels les actionnaires sont légalement responsables, ont causé d'énormes dommages à la Grande-Bretagne, à la Colonie du Cap et au Natal. Le gouvernement peut, comme acte de réclamation, avoir quelque considération pour les actionnaires, mais la commission est d'avis que cela ne devrait être fait qu'après que les actionnaires auront épuisé tous les recours qu'ils ont contre les directeurs et après que les dommages causés par la compagnie auront été payés.

La commission recommande de reconnaître tous les droits des porteurs d'obligations.

M. KRUGER N'Y EST POUR RIEN

La Haye, 12. — M. Kruger a publié une déclaration affirmant qu'il ne sait rien des négociations de paix qu'on prétend être en cours avec les Boers.

La reddition d'un commando à Pretzbourg encourage les optimistes à espérer que la fin de la guerre est proche, mais l'opinion de ceux qui connaissent bien le sud-africain est que la guerre va traîner encore plusieurs mois, et que le seul résultat des négociations de paix prématurées sera le réveil de l'agitation pro-Boer en Angleterre.

Pretoria, 13. — La division du général Poulter a capturé un parti de Boers, parmi lesquels un frère du président pro-tempore Schalkbarger, sur la frontière de Swaziland.

LES COMMIS-ÉPICIER

Tout est prêt pour leur pique-nique annuel

Il y a eu une importante assemblée de l'Association des Commis-Epiciers, hier soir, sous la présidence de M. Z. Martineau. Cette assemblée était la dernière avant la fête de dimanche et on a vu la dernière main aux préparatifs généraux.

Tous les comités, par la voix de leurs présidents, ont déclaré qu'ils sont complètement organisés. La vente des billets se fait rapidement, et il est fort probable que les deux trains spéciaux annoncés pour transporter les excursionnistes à Louiseville, ne seront pas suffisants. Comme nous l'avons déjà annoncé, le premier de ces trains partira à 7.30, et l'autre, à 7.45 a.m.

A Louiseville, l'organisation est aussi complète. Le conseil municipal s'est chargé de recevoir les excursionnistes, et l'on se rendra en procession au vieux sanctuaire de St-Antoine de l'Adoue, patron des commis-épiciers, où une messe solennelle sera chantée. Un sermon de circonstance sera prononcé par un Père Franciscain, et l'on fera la distribution d'un pain bénit.

Un grand banquet réunira ensuite les excursionnistes, et le tout sera suivi d'une fête champêtre à laquelle il y aura des concours et des jeux athlétiques.

IL A VOLÉ

Mauvaise affaire pour le sergent Simpson

Halifax, N.E., 13. — Le sergent Simpson, du régiment "Royal Canadian", a été arrêté aujourd'hui sous l'accusation d'avoir volé \$160 au sergent-quartier-maître du dit régiment. Il a d'abord protesté de son innocence, puis a fait des aveux complets. Simpson s'était engagé à Montréal.

A L'AMENDE

Quatre musiciens italiens qui jouaient du piano dans les rues sans licences ont été condamnés à l'amende de \$25.

Une douzaine de charretiers qui avaient oublié de se mettre en règle avec le bureau des licences ont eu le même sort.

Rencontré un vol tout armé.

"Mais vous n'avez dit rien de tout cela, vous éprouvrez une telle horreur de voir l'homme se faire tuer par un voleur."

"C'est vrai; mais vous savez bien qu'un vol se commet après s'être fait armer."

Il dit que si de telles négociations se poursuivaient, il n'y est pour rien.

TRISTE SORT

Londres, 13. — Des lettres reçues à Londres de plusieurs soldats engagés dans la South African Constabulary (police montée sud-africaine), récemment formée et commandée par le colonel Baden-Powell, tentent un jour lamentable sur le sort de beaucoup de soldats anglais. Les soldats du Baden-Powell ne sont pas seulement obligés de vivre constamment dans le veldt, ce qui est déjà très dur, mais encore les autorités de Capetown ont, jusqu'à présent, oublié de leur fournir des tentes, de capotes, de vêtements de rechange, et, quand ils sont mouillés, ce qui arrive tous les jours, leurs vêtements doivent sécher sur leur dos.

Les membres de la "South African Constabulary" n'ont pas reçu d'uniformes et ils sont habillés de défrayables incommodes. Le résultat de cette négligence, c'est que ces malheureux contractent à qui mieux mieux des pneumonies, des pleurésies et des fièvres. Ces soldats sont unanimes à déclarer qu'ils sont insuffisamment nourris et que les seuls aliments qu'ils reçoivent sont ceux qu'ils se procurent eux-mêmes à des prix exorbitants. En un mot, les membres de la Constabulary manquent de tout; ils disent n'avoir pas même de chaussures, ni de chapeaux, ni de montures convenables pour poursuivre l'ennemi. Si cet état de choses continue, disent-ils, cinquante pour cent d'entre eux seront morts avant longtemps. Ces lettres causent à Londres une pénible impression.

RUMEURS DE PAIX

Londres, 13. — Les rumeurs de paix dans l'Afrique Australe ne sont encore qu'un chant de coucou, bien que les échos en viennent de plusieurs directions. Le pacifisme le plus efficace est probablement la discrète femme du commandant, en chef des Boers qui a caché ce qu'elle a fait à Londres et a déjoué les plus entreprenants des chercheurs de nouvelles. Malgré qu'on n'ait aucun renseignement authentique, on croit généralement qu'elle a remis à lord Almon ou à M. Chamberlain quelques messages du général Botha, d'autres chefs boers, et que M. Kruger a aussi été consulté.

Les rumeurs d'échange de communications par le câble entre les chefs boers et M. Kruger sont moins croyables.

La reddition d'un commando à Pretzbourg encourage les optimistes à espérer que la fin de la guerre est proche, mais l'opinion de ceux qui connaissent bien le sud-africain est que la guerre va traîner encore plusieurs mois, et que le seul résultat des négociations de paix prématurées sera le réveil de l'agitation pro-Boer en Angleterre.

LE DIADÈME

Que revendique Madame de Beaujeu

Au sujet de la saisie revendication prise par Madame de Beaujeu, pour revendiquer un diadème qui se trouve en la possession du chanoine Dauth, ainsi que nous l'avons annoncé hier, de nouveaux renseignements nous ont été fournis par le chanoine lui-même, ce matin.

Il y a deux ans, le comte Georges de Beaujeu, partant pour le Klondyke, confia ce bijou à M. Dauth, avec instruction de le conserver pour son jeune fils, au cas où il ne reviendrait pas de ce voyage.

M. Dauth accepta le dépôt, qui lui était confié au nom de l'amitié et de l'honneur.

Récemment, Mme de Beaujeu ayant voulu prendre possession du bijou, le chanoine Dauth, ne sachant si elle en était propriétaire, a dû, pour garder fidèlement le dépôt à lui confié, exiger que Mme de Beaujeu prouvât que le diadème lui appartenait. Pour cela, la meilleure manière était de faire émaner un jugement d'un tribunal, au moyen d'une saisie revendication.

Le chanoine Dauth déclare au surplus qu'il n'a pas prêté d'argent au comte de Beaujeu, et le diadème ne peut, par conséquent, lui avoir été confié pour garantir une créance.

PENIBLE ACCIDENT

Hamilton, Ont., 13. — Le cadavre de Percy McMillan, un enfant de 7 ans, a été trouvé hier soir dans la baie. Il avait à la main une ficelle à laquelle plusieurs poisons étaient suspendus. On suppose qu'il est tombé en se penchant pour plonger ses poisons dans l'eau.

LA CATASTROPHE DE PORT ROYAL

West-Newton, Pa., 13.—La mort de Harvey Hendricks, qui a eu lieu hier soir, porte à 18 le nombre de décès causés par la catastrophe de Port Royal. Il y a encore 13 cadavres dans la mine. On s'attend à de nouvelles explosions.

EXCURSION A LABELLE

Dimanche, 23 juin, par la Société de Colonisation de Montréal. Prix du passage pour revenir le même jour, 2.00, et le lendemain, \$3.10. Il y aura aussi des billets de 5.00 pour huit jours. Pour billets, etc., s'adresser 1546 rue Notre-Dame et 85 rue Berri.

BON MARCHÉ

MAISON LETENDRE, FILS & CIE.

2ème Porte de la rue Wolfe.

1493--Rue Sainte-Catherine--1493

Nous aurons **Dimanche** prochain notre procession. Il va sans dire que tous voudront y prendre part et pour ce faire il faut une toilette convenable. Voyez s'il ne vous manque pas quelques-uns des articles suivants et soyez persuadés que le "Bon Marché" est l'endroit par excellence pour vous procurer ces marchandises au plus Bas Prix et vous donner pleine et entière satisfaction.

Gants, Echarpes, Ceintures, Fichus, etc.

BOUCLES de chiffon avec épinglette dorée et garnies d'une riche soie plissée, bleu-rose, rose, etc., de très jolie nouveauté. AU BON MARCHÉ. **\$1.25**

BOUCLES de soie neuve, crème, rose, bleu-rose, etc., boutés avec aiguilles dorées. AU BON MARCHÉ. **23c**

ECHARPES de soie dans les plus nouvelles nuances, avec fleurs ajourées, jolies nouveautés, nos prix, **75 cts**

COLLETS de dentelle "Renaissance", dessins très nouveaux, blancs et crèmes, haute nouveauté. Notre prix, **\$2.00**

COLLETS de Guipure, très belles qualités, dispositions nouvelles, les prix du BON MARCHÉ, 25c, 30c, 35c, 40c, 50c, etc.

GANTS de soie "Milanese", pure soie, avec boutons d'oreille, brun, tan, mode, gris, etc., les prix du BON MARCHÉ, 25c, 30c, 35c, 40c, 50c, etc.

GANTS taffetas, dans toutes les plus nouvelles nuances, boutons assortis. AU BON MARCHÉ, de 25 cts à **60c**

GANTS de kid mou "Mary", 2 boutons d'oreille, brun, tan, mode, gris, etc., les prix du BON MARCHÉ, 25c, 30c, 35c, 40c, 50c, etc.

GANTS de kid "Strathcona", provenant des meilleures fabriques françaises, 2 boutons d'oreille, brun, tan, mode, gris, etc., les prix du BON MARCHÉ, 25c, 30c, 35c, 40c, 50c, etc.

GANTS de kid "Alexandre", en beau kid français, avec des boutons de soie, 2 boutons d'oreille, brun, tan, mode, gris, etc., les prix du BON MARCHÉ, 25c, 30c, 35c, 40c, 50c, etc.

GANTS de Soie "Toscane", 2 boutons d'oreille, brun, tan, mode, gris, etc., les prix du BON MARCHÉ, 25c, 30c, 35c, 40c, 50c, etc.

COLS—Magnifique combinaison de col et collets de satin uni, à remplis avec Aiguille, bleu et blanc, héliotrope et blanc, rose et blanc, aussi tout blanc, très haute nouveauté. AU BON MARCHÉ. **75c**

COLLETS de soie de couleur unie, avec remplis ajourés et piqués de soie ornés d'une jolie bordure de fantaisie, tout blanc, très nouvelles. AU BON MARCHÉ. **\$1.50**

BOLERO, MATINEES, JUPES DE ROBES, ETC.

MATINEES de Peau de soie, avec remplis et loupes sur le devant, en fantaisie, rose, bleu, pale, bleu-royal, etc., etc., de vieux rose, noir, etc. AU BON MARCHÉ. **\$3.75**

MATINEES de soie taffetas rouge, blanc, drab, rose, turquoise, noir, etc., avec piqués sur le devant, manchettes, poignets, boutons de soie, etc. AU BON MARCHÉ. **\$7.50**

JUPES de drap "VEGANA", noir avec volant et garnies d'appliqués, plus reversés, piqués de soie et dentelle, etc. AU BON MARCHÉ. **\$7.50**

JUPES de drap "VEGANA", noir avec volant et garnies d'appliqués, plus reversés, piqués de soie et dentelle, etc. AU BON MARCHÉ. **\$7.50**

JUPES de drap "VEGANA", noir avec volant et garnies d'appliqués, plus reversés, piqués de soie et dentelle, etc. AU BON MARCHÉ. **\$7.50**

JUPES de drap "VEGANA", noir avec volant et garnies d'appliqués, plus reversés, piqués de soie et dentelle, etc. AU BON MARCHÉ. **\$7.50**

COSTUMES de mousseline blanche—Mousseline matelot, garniture de dentelle, devant avec biais de ruban de velours noir, jupe garnie d'insertion de dentelle et petit volant plissé. AU BON MARCHÉ. **\$4.50**

COSTUMES de mousseline blanche, rose, héliotrope, blouse matelot, collets manchettes et poignets nouveaux, garnis d'insertions de dentelle. La jupe est à double volant, avec remplis en avant et garnie de jolies insertions de dentelle. AU BON MARCHÉ. **\$5.00**

BOLERO—pailletés noir ou acier, très haute nouveauté. AU BON MARCHÉ. **\$6.00**

BOLERO en appliqué, très jolie nouveauté, noir et blanc. AU BON MARCHÉ. **\$4.00**

COLLETS en appliqué noir et blanc, les prix du BON MARCHÉ, **\$3.00**

JUPES de robes unies en "Laba", noir, très nouvelles, garnies d'appliqués et piqués de soie. AU BON MARCHÉ. **\$2.50**

JUPES de serge noire et bleu-marine, avec jolis volants, garnies d'appliqués et piqués de soie. AU BON MARCHÉ. **\$5.50**

JUPES de drap "VEGANA", noir avec volant et garnies d'appliqués, plus reversés, piqués de soie et dentelle, etc. AU BON MARCHÉ. **\$7.50**

JUPES de drap "VEGANA", noir avec volant et garnies d'appliqués, plus reversés, piqués de soie et dentelle, etc. AU BON MARCHÉ. **\$7.50**

JUPES de drap "VEGANA", noir avec volant et garnies d'appliqués, plus reversés, piqués de soie et dentelle, etc. AU BON MARCHÉ. **\$7.50**

JUPES de "BROCAIT" sole et laine, à la p. reversée, garnies d'appliqués et à la p. passementerie, entièrement doublées de linette et bordure balayouse AU BON MARCHÉ. **\$10**

BOA de chiffon noir plissé, pans entrelacés de chenille, jolies garnitures AU BON MARCHÉ. **\$5.00**

BOA de chiffon noir plissé, pans entrelacés de chenille, jolies garnitures AU BON MARCHÉ. **\$5.00**

BOA de chiffon noir plissé, pans entrelacés de chenille, jolies garnitures AU BON MARCHÉ. **\$5.00**

BOA de chiffon noir plissé, pans entrelacés de chenille, jolies garnitures AU BON MARCHÉ. **\$5.00**

BOA de chiffon noir plissé, pans entrelacés de chenille, jolies garnitures AU BON MARCHÉ. **\$5.00**

BOA de chiffon noir plissé, pans entrelacés de chenille, jolies garnitures AU BON MARCHÉ. **\$5.00**

BOA de chiffon noir plissé, pans entrelacés de chenille, jolies garnitures AU BON MARCHÉ. **\$5.00**

BOA de chiffon noir plissé, pans entrelacés de chenille, jolies garnitures AU BON MARCHÉ. **\$5.00**

BOA de chiffon noir plissé, pans entrelacés de chenille, jolies garnitures AU BON MARCHÉ. **\$5.00**

CORSETS pour enfants (Châles waiste) blancs, grands assortis, 25 cts, etc.

CORSETS courts "Empire", blancs, grands de 13 à 25. AU BON MARCHÉ. **\$1.00**

CORSETS D. & A. et B. & C. à devants droits (straight front); ce sont les plus nouveaux et les plus confortables, taille de 18 à 25. **\$1.00**

CORSETS courts D. & A. et B. & C. à devants droits (straight front); ce sont les plus nouveaux et les plus confortables, taille de 18 à 25. **\$1.00**

CORSETS courts D. & A. et B. & C. à devants droits (straight front); ce sont les plus nouveaux et les plus confortables, taille de 18 à 25. **\$1.00**

CORSETS courts D. & A. et B. & C. à devants droits (straight front); ce sont les plus nouveaux et les plus confortables, taille de 18 à 25. **\$1.00**

CORSETS courts D. & A. et B. & C. à devants droits (straight front); ce sont les plus nouveaux et les plus confortables, taille de 18 à 25. **\$1.00**

CORSETS courts D. & A. et B. & C. à devants droits (straight front); ce sont les plus nouveaux et les plus confortables, taille de 18 à 25. **\$1.00**

CORSETS courts D. & A. et B. & C. à devants droits (straight front); ce sont les plus nouveaux et les plus confortables, taille de 18 à 25. **\$1.00**

CORSETS courts D. & A. et B. & C. à devants droits (straight front); ce sont les plus nouveaux et les plus confortables, taille de 18 à 25. **\$1.00**

BAS de cachemire noir, par côtes, genoux doubles, grands assortis, 25c, etc.

BAS de cachemire de couleur, rouge, bleu-marine, rose, etc., tan, etc. AU BON MARCHÉ, de 25 cts, etc.

BAS de Soie noire, grands assortis, 75c à \$1.00

BAS de Soie noire, grands assortis, 75c à \$1.00

BAS de Soie noire, grands assortis, 75c à \$1.00

BAS de Soie noire, grands assortis, 75c à \$1.00

BAS de Soie noire, grands assortis, 75c à \$1.00

BAS de Soie noire, grands assortis, 75c à \$1.00

BAS de Soie noire, grands assortis, 75c à \$1.00

BAS de Soie noire, grands assortis, 75c à \$1.00

POUDRES DE TOILETTE

PARFUMS, ETC.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

PARFUMS Gellé Frères, bleu blanc, rose blanc, Peau d'Espagne, jockey club, héliotrope blanc, violette, etc. AU BON MARCHÉ, 25c, 40c, 50c, etc.

POUDRE veloutée de ROGEE et GAILLET, blanc, rose, bleu, etc., héliotrope, etc., etc. AU BON MARCHÉ, 25c

POUDRE veloutée, GELLÉ et FRÈRES, bleu, rose, héliotrope, etc., etc. AU BON MARCHÉ, 25c

BOITES de parfum, contenant poudre et savon, toutes de bonnes marques. AU BON MARCHÉ. **25c**

SAVONS "Lady Minto", 80 cts, au lait de beurre "Morning dew", 75c, Jockey Club, 20c, Peau d'Espagne, etc.

PARFUMEUSES—Très grande variété de jolies parfumeuses de verre coloré. Les prix du BON MARCHÉ, 75c, \$1.00, \$1.25, etc.

DRAPEAUX de coton français, anglais, américains, etc. Les prix du BON MARCHÉ, 75c, \$1.00, \$1.25, etc.

DRAPEAUX en Etamine ou Bunting, de toutes grandeurs, français, anglais, américains, etc. Les prix du BON MARCHÉ, 75c, \$1.00, \$1.25, etc.

ETAMINE pour confection de drapeaux, couleurs assorties. AU BON MARCHÉ. **20c**

MOUCHOIRS

MOUCHOIRS de lawn blanc avec initiales et bordures ajourées. AU BON MARCHÉ. **3 cts**

MOUCHOIRS de fantaisie, avec insertion et dentelle valenciennaise, brochés et à brins drés. Notre prix, **10c**

MOUCHOIRS de toile et de lawn blanc, bords ajourés, de 5c à 25c, mouchoirs brodés, de 10 cts à 50c

MOUCHOIRS de lawn blanc, avec jolies dentelles de 3/4 pouce de largeur, valeur réelle, \$3.00, etc. AU BON MARCHÉ. **\$1.75**

MOUCHOIRS de soie blanche, bords ajourés, avec et sans initiales, les prix du BON MARCHÉ, 15c, 25c, 40c, 50c et plus.

UN NAUFRAGE

Quatre hommes noyés et six blessés

St-Jean, Terre-Neuve, 13.—La golette "Gaz", en route pour le Labrador avec des pêcheurs et leurs familles—70 personnes en tout—à 666 jette à la côte sur l'île Cabot, côte nord de Terre-Neuve, dimanche, dans le brouillard.

Les hommes ont lutté avec énergie contre les éléments, pour transporter à terre les femmes et les enfants. Ils ont réussi, mais quatre hommes ont été noyés et six autres ont reçu des blessures.

Les survivants sont restés deux jours dans l'île sans vivres et sans abri. Ils ont, finalement, été secourus par un autre navire qui les a débarqués sur le continent d'où ils retourneront dans leurs foyers.

Le "Gaz" est complètement détruit. Les passagers ont perdu tous leurs effets.

EXCURSIONS PAN-AMÉRICAINES

A Buffalo aux Chutes Niagara, et retour, \$6.00, les 17 et 21 juin, via "New-York Central", route des Montagnes Adirondack. Bons sur les trains de jour ou de nuit. Service de chars d'orties direct quotidien à commencer du 16 juin, part de la gare Windsor, Montréal, à 7.30 p. m., arrive à Buffalo à 8.45 a. m. Informations complètes au No 129 rue St-Jacques ou au bureau des billets à la gare Windsor. 13 15 17

L'ASILE DE VERDUN

Le rapport hebdomadaire du bureau médical de l'Asile de Verdun montre que sept nouveaux patients ont été admis et que deux ont été déchargés, la semaine dernière.

Les gouverneurs visiteurs pour la semaine prochaine sont: MM. W. J. Buchanan, Dr F. W. Campbell, hon. Geo. Drummond et Dr L. H. Davidson.

MORT DE MADAME SHOREY

Madame Albert Shorey, épouse de M. Albert Shorey, de la maison Shorey et Cie, est décédée hier après-midi, à l'hôpital Victoria. Les funérailles auront lieu demain, à la résidence de M. Shorey, 64 avenue Rosemount.

A SHERBROOKE

Funérailles du protonotaire H. C. Cabana—Demandant le désaveu de la dernière loi des élections contestées—Enfant royé à Newport—Vieil amoureux et jeune épouse—La lutte Pelletier-Delorme, etc.

(Correspondance spéciale)

Sherbrooke, 13.—Les funérailles de feu H. C. Cabana, protonotaire, ont eu lieu hier matin à la Cathédrale. Un grand nombre de personnes représentant toutes les classes de la société ont, par leur présence, donné un suprême témoignage d'estime au défunt et de sympathie à sa famille.

Le cortège funéraire a quitté la maison mortuaire à 8.45 hrs, en défilant dans l'ordre suivant: voiture portant les tributs floraux, le corbillard, les porteurs et les membres de la famille, le Barreau, l'Union St-Joseph, les élèves de l'Académie du Sacré-Cœur, les citoyens, les orphelins de l'hôpital du Sacré-Cœur, les élèves des deux classes du Séminaire.

A la Cathédrale, la levée du corps a été faite par M. l'abbé Gignac, curé. Le service a été chanté par Mgr Tanguay, assisté comme diacre et sous-diacre par M. l'abbé J. E. Barron, curé de Phipps, et M. l'abbé W. Larue, professeur au Séminaire. Une jolie messe de requiem a été chantée par des membres des chœurs de la Cathédrale, St-Jean-Baptiste et St-Patrice, sous la direction du professeur Ringette. A l'offertoire, un quatuor "The Jesu", tiré de "Missa Vile", de Gounod, a été exécuté par le Dr Gaudin, MM. E. Sylvestre, Ed. Codrè et le prof. Ringette. A l'offertoire, le Dr Fleury, médecin interne en chef de l'hôpital Notre-Dame, Montréal, a rendu avec beaucoup d'âme un solo "Inter oibis" de Gounod. M. le professeur Clerck, organiste de l'église du Gesù, Montréal, présidait à l'orgue.

Remarques au chœur: Mgr Chailoux, MM. les abbés Lefebvre, supérieur du Séminaire, J. A. H. Gignac, curé à la Cathédrale, A. Maltais, E. Auclair, J. A. Castonguay, J. E. Parent, S. Gervais, A. Gervais, H. A. Simard, M. C. McGee, A. Rihaume, du Séminaire, Jos. LaRoque, Chs. Roy, F. V. Charost, de l'évêché à J. A. Lefebvre, curé de Sherbrooke-Est; F. W. Séguin, curé de Lennoxville, E. C. Fiset, de Groulx de St-Patrice; J. E. Pelletier, vicar à Sherbrooke-Est.

L'église était très richement décorée de tentures noires et blanches. L'assistance fut faite par Mgr Tanguay. Après le service, le cortège funéraire s'est dirigé vers le cimetière St-Michel où a eu lieu l'inhumation. Un grand nombre d'amis ont accompagné le défunt jusqu'à sa dernière demeure. Le deuil était conduit par M. C. O. Genest, l'hon. Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction Publique, les quatre fils du défunt: MM. Charles, Eudore, Thomas et Hubert Cabana, le major Talbot, de Québec, M. Cushing, de Barabson, M. Carr, de Compton, le coroner Thibodeau, de St-Hyacinthe, le notaire Thibodeau, du Lac Mégantic; M. D. Rousseau, Sherbrooke.

Les porteurs des coins du poêle étaient les hon. juges Lemieux et

Mulvea, MM. H. B. Brown, C. R. L. E. Pantheon, C

LE PARC & ISLAND RY

La Compagnie de Tramways renoncera au projet d'en faire l'acquisition

Le conseiller Martel, de la ville de St-Louis, a annoncé que la Montreal Street Railway Co. a abandonné l'idée d'acquiescer à la vente de fer du Parc et de l'île. Ce conseiller dit qu'il a obtenu cette information d'un officier de l'une de ces compagnies qui a déclaré qu'aucun arrangement n'était possible entre les deux compagnies. Si tous ces faits sont exacts, le conseil de St-Louis n'aura plus qu'à s'en tenir avec la compagnie du Parc et de l'île. Sous les circonstances, il ne paraît pas qu'il y ait à pousser avec vigueur les procédures contre cette compagnie pour savoir à quoi s'en tenir sur la question de la validité de ses franchises. Il a été décidé d'ordonner aux avocats de la ville de porter la cause en appel.

AFFAIRES DE CHINE

L'incendie de la Ville Interdite

LES INDEMNITES

Washington, 13.— Les journaux annoncent que le récent incendie de la Ville Interdite, à Pékin, a suivi la mise à exécution d'un décret ordonnant la destruction des archives, et ces rapports attirent l'attention des fonctionnaires. Les semblables événements sont de nature à retarder la solution des difficultés. Cependant, le département d'Etat, ni la légation chinoise, n'ont, jusqu'à présent, reçu avis d'un tel décret.

LE CHARBON CHINOIS.

Berlin, 13.— Le gouvernement allemand organise dans les provinces du Rhin une expédition importante de mineurs qui iront exploiter les mines de charbon de la province de Chang-Toung quand la paix sera conclue.

LES INDEMNITES.

Pékin, 13.— Une réunion des ministres étrangers a eu lieu hier et la discussion a montré qu'il y a plus de chance d'arriver à une entente définitive. La majorité est d'avis d'accepter la somme de 465 millions de taels, offerte par la Chine, comme le montant de l'indemnité à payer aux puissances. On a discuté très longuement sur le point de savoir comment pourrait être encaissée l'indemnité de 4 p.c. M. Rockhill soumettra à la prochaine réunion le désir des Etats-Unis de clore la discussion à la Haye. La majorité des ministres se déclare contre la proposition pensant que, d'ici à dix jours, tout peut être réglé.

En même temps, il paraît prématuré de faire des préparatifs pour le départ des troupes de Chine, et de songer au retour de la cour à Pékin. Il est possible que les ministres brusquent une décision sur les points qui restent encore à régler.

Il semble aujourd'hui que l'incendie de la bibliothèque de la Ville interdite ait été allumé par les ordres de la cour et non par le feu du ciel, comme on l'avait dit en premier lieu. La cour voulait la destruction de toutes les archives.

CHEZ LES PRESBYTERIENS

Ottawa, 13.— L'assemblée annuelle générale de l'église presbytérienne, s'est ouverte hier soir, dans l'église St-Andrew. C'est l'assemblée la plus importante du genre qui ait jamais eu lieu en Canada. D'après les renseignements qui ont été donnés, les propriétés de l'église sont évaluées à \$9,733,152 et ses dettes se montent à \$1,614,271.

CONFORT POUR CEUX QUI SOUFFRENT D'INSOMNIE

Le mystère du Sommeil—Insomnie indice de Surmenage ou d'Épuisement Nerveux prochain que l'on ne doit pas considérer négligemment

La privation du Sommeil est le pire des Crimes—Le Dr Chase's Nerve Food en enrichissant le Sang et les Nerfs redonne un sommeil reposant

"Le sommeil est le repos de l'âme; c'est l'esprit qui s'envole dans le royaume des rêves; c'est le repos des muscles et le divertissement des nerfs; c'est la cessation des activités; c'est le calme du poulx; c'est une respiration beaucoup plus lente, mais beaucoup plus profonde; c'est l'outil temporaire de tous les soucis; c'est un médicament pour toutes les écoles de médecine. Le manque de sommeil place les patients sur un gril de torture ou les conduit dans un asile ou un tombeau.

L'insomnie est une maladie de notre pays et de notre âge. On il y a un homme ou une femme aux nerfs vigoureux et sains, il y en a une douzaine dont le système nerveux est surmené et épuisé. En vain, ils s'agitent sur leurs lits de souffrance, aspirant après le grand repos constituant naturel, un sommeil paisible. Dans les heures de tentations, ils ont recours aux narcotiques, qui produisent une inconscience temporaire au prix d'une énorme dépense du système humain.

Dans toutes les occupations et professions, il y a des moments où il y a une dépense spéciale d'énergie nerveuse. Les mères, aussi, privées de sommeil et épuisées par les soins à donner à leurs enfants et par la surveillance à exercer dans les périodes de maladie, deviennent des ruines physiques. Particulièrement au printemps, nous semblons tous avoir besoin de beaucoup plus de sommeil que d'habitude pour contrebalancer les effets affaiblissants et débilitants de l'hiver, et les changements épuisants de la température.

L'insomnie est un indice que la force nerveuse du corps s'épuise plus rapidement qu'elle ne se forme et que l'équipement physique est proche. Les nuits ne reposent pas les fatigues du jour. Quelques efforts extraordinaires doivent être faits pour changer cet état de chose où l'épuisement est certain. Des hommes de science ont indiqué certains éléments de la nature comme étant particulièrement appropriés aux besoins de système nerveux épuisé.

DANGEREUSE AVENTURE

Trois marins passent 14 jours en mer, dans une chaloupe

Halifax, N.E., 13.— Trois marins, le second Mathie et deux Suédois, sont entrés dans le port hier soir, après avoir passé en mer, dans une chaloupe, 14 jours pendant lesquels ils ont parcouru 884 milles. Ils faisaient partie de l'équipage du steamer "Border Knight" qui a été remorqué ici, désarmé. Le 29 mai, au milieu de l'océan, ils avaient quitté leur steamer pour aller chercher du secours.

Le 3 juin, ils ont obtenu des vivres de "Nanette", de la ligne White Star, et, le soir du 4, le capitaine du "Lord Dufferin" leur a donné une nouvelle voile. Ils ont refusé d'embarquer sur ces steamers parce qu'ils voulaient seulement avoir du secours pour leur vaisseau. Le 7, leurs provisions étaient épuisées et, le 9, ils en ont obtenu d'autres, sur les bords de Terre-Neuve.

Les braves marins ont été assaillis par de fortes tempêtes et leur embarcation était toujours à moitié remplie d'eau. Ils ont dû, plusieurs fois, jeter de l'huile sur les flots. Mardi, ils débarquaient, à Sheet Harbour, et ils ont été amenés ici à bord d'un petit steamer. Ils ont été très surpris de trouver le "Border Knight" dans le port.

CHUTE FATALE

Albert Loyer succombe à ses blessures

Le malheureux Albert Loyer qui est tombé d'une galerie, samedi soir, à la suite d'une fête à Ste-Elizabeth, a succombé à ses blessures, hier, à l'hôpital Notre-Dame. Le corps a été averti et il tiendra une enquête aujourd'hui.

ROME ET WASHINGTON

Rome, 13.— On ne croit pas au Vatican le bruit répandu aux Etats-Unis disant que le gouvernement de Washington a l'intention d'établir une légation auprès du Saint-Siège; néanmoins le fait serait naturellement agréable au Vatican.

LA VARIOLE A NEW-YORK

New-York, 13.— Selon le rapport du Bureau d'Hygiène, le nombre des cas de variole augmente en cette ville. On a signalé hier, 22 nouveaux cas et un décès.

L'EX-CONSTABLE PLOUFFE

L'enquête dans l'affaire de l'ex-constable D. Plouffe, accusé d'avoir volé un livre de prière, qui devait commencer ce matin, a été remise à mardi prochain.

PROTECTION CONTRE LE FEU

Les édifices qui ont des appareils de sauvetage et ceux qui en manquent

Un rapport du chef Benoit

Le chef Benoit vient de terminer un rapport indiquant les grands édifices publics, qui ne sont pas munis des appareils de sauvetage exigés par les règlements.

Après l'incendie du Board of Trade, le chef avait donné aux sous-chefs et aux capitaines l'ordre de visiter les grands établissements, afin de pouvoir s'y reconnaître au cas où ils y seraient appelés pour éteindre un incendie, et de faire un rapport sur les appareils qui protègent contre le feu les personnes qui les habitent. Le rapport du chef Benoit est le fruit des observations qui ont été faites au cours de ces visites. Il sera transmis à l'inspecteur des édifices, spécialement chargé de surveiller l'observance des règlements concernant les édifices.

Voici le rapport du chef Benoit: Montréal Shoe Manufacturing Co., 163, rue Nazareth, édifice en briques, trois étages; pas d'appareils de sauvetage.

Henry Morgan et Cie, quatre et cinq étages, bien pourvu de tuyaux perforés à chaque plancher, deux réservoirs à l'étage, chaque étage; magasin tenu très proprement; déchets brûlés chaque soir.

Collège de Montréal, 1181 rue Sherbrooke, Grand Séminaire, 1101 rue Sherbrooke; tous deux ont des appareils chimiques qui sont les seuls moyens de protection contre le feu. On recommande de nouveaux bornes-fontaines dans le voisinage.

Des escaliers de sauvetage sont aussi requis en dehors, en face et en arrière des édifices.

Dominion Oil Co., rue Ste-Catherine; réservoirs d'eau et tuyaux perforés dans l'établissement.

E. N. Henry et Cie., 758, rue Notre-Dame; bien protégé contre le feu.

Ateliers de la Montreal Street Railway, bien pourvus de tuyaux et de tuyaux verticaux avec ouverture à chaque étage.

Convent, à l'angle des rues Fulum et Ste-Catherine, 400 pieds de tuyaux à chaque étage; appareils de sauvetage et bornes-fontaines dans la cour.

Smith, boulangerie, 454 rue Guy, expose à prendre feu et à brûler facilement.

Ecole Lorne, rue Coleraine, extincteurs portatifs à chaque étage.

Ecole Riverside, rue Fafard, les moyens de sauvetage sont bons, extincteurs portatifs à chaque étage.

Ecole St-Joseph, rue du Grand Tronc, moyens de sauvetage bons, les portes s'ouvrent du mauvais côté, c'est-à-dire en dedans.

J. L. Peltier, rue St-Gabriel, ascenseur ouvert pour le public, devrait être fermé à chaque étage.

L. Larue, manufacturier de tabac, rue Ste-Thérèse, pas d'appareils de sauvetage; ascenseur ouvert.

C. O. Beauchemin et fils, pas d'appareils de sauvetage.

Troy, Steam Laundry, pas d'appareils de sauvetage.

E. Ramsay et fils, rue des Inspecteurs, 3 étages, pas d'appareils de sauvetage.

H. R. Ives et Cie, pas d'appareils de sauvetage.

LA COUR CHENIER

Célèbre le septième anniversaire de sa fondation

La Cour Chenier, de l'Ordre des Forestiers Indépendants, a célébré, hier soir, dans une délicieuse fête intime, le septième anniversaire de sa fondation.

La salle Duvernay, rue Vinet, lieu ordinaire des séances de la cour était décorée de fleurs et de drapeaux, et de magnifiques inscriptions souhaitaient la bienvenue à la foule qui se pressait dans l'étroite enceinte.

Au début de la soirée, les membres de la Cour siégeant en assemblée régulière sous la présidence du chef forestier J. R. Poirier.

On a résolu, unanimement, après avoir dépêché les affaires de routine, d'assister en corps à la grande procession du 24 juin, et la Cour prendra place dans les rangs de la section Ste-Georgie de l'Association St-Jean-Baptiste. A ce sujet, le chef forestier recommande vivement aux confrères d'assister à cette grande démonstration en aussi grand nombre que possible, afin de figurer dignement dans la célébration de notre fête nationale. D'ailleurs une assemblée spéciale sera convoquée lundi soir, afin de veiller aux derniers préparatifs.

On procède ensuite à l'initiation de vingt-cinq nouveaux membres, et, pendant cette importante cérémonie, un orchestre exécute de délicieux extraits des grands auteurs.

Aussitôt après la réception de ces nouveaux adeptes, commence le programme des amusements. D'abord, le docteur Poupard donne lecture de plusieurs lettres d'excuses. Entre autres de M. Oronhyateka, Chef Suprême, de M. McGillivray, secrétaire, de M. B. C. Millin, secrétaire médical, de M. Collins, secrétaire trésorier, de M. W. Laurier, du Dr Picard, haut vice-chef, de M. Eugène Godin, avocat, et de M. A. Bourdon, de la Cour St-Charles.

Alors commence la série des discours. M. Keat, haut chef provincial, exprime le regret qu'il ne puisse adresser la parole aux membres de la Cour en leur langue maternelle. Il veut, cependant, remercier le comité de son aimable invitation et il félicite cordialement les organisateurs de cette démonstration pour tout le succès qui est venu couronner leurs efforts. Il termine en faisant des vœux pour que la Cour continue à marcher sans cesse dans cette splendide voie de progrès, qui l'a signalée à tout l'Ordre de sa fondation.

M. P. N. Breton, organisateur suprême, vante les nombreux avantages offerts par les sociétés de bienfaisance en général, et par l'Ordre des Forestiers Indépendants en particulier. L'orateur recommande fortement à tous les sociétaires de s'inscrire dans le corps des Forestiers Royaux, dont la belle tenue et le brillant costume font envie à toutes les autres organisations militaires.

Les orateurs suivants sont MM. Bertrand, haut trésorier provincial; Braut, chef forestier de la Cour Champlain; J. A. Geoffrin, avocat et membre de la Cour Chenier; Eug. Desjardins, chef forestier de la Cour Ste-Elizabeth; Poupard, nouveau membre de la Cour Chenier; et Warren, de la Cour Fullon. Ce dernier remporte un véritable succès de rire par ses idées originales et par la finesse de ses réparties.

Enfin, M. Poupard, secrétaire du comité, adresse une cordiale bienvenue à tous les distingués visiteurs, et le fait en termes choisis et chaleureux.

Le chef forestier déclare alors l'assemblée de la Cour régulièrement close, et toute l'assistance se disperse pour aller prendre part aux nombreux amusements qu'une savante organisation leur avait préparés.

En somme, cette soirée a obtenu un succès qui est toute une révélation. Si cette même Cour de sept ans se met en tête de marcher encore de l'avant, elle décrochera certainement et bientôt la tant convoitée bannière de l'Ordre, qui est détenue aujourd'hui par la Cour de Los Angeles, de l'I.O.F.

UN OBSERVATOIRE

Construit à Montréal par la société astronomique de Cambridge

La Société d'Astronomie de Cambridge a l'intention d'établir à Montréal un poste d'observation météorologique qui surpassera toutes les institutions de ce genre dans le Nord de l'Amérique. Si le projet de M. Williams, de l'Université Harvard, est adopté, on verra bientôt sur un point culminant de l'île de Montréal, s'élever une tour en acier de 300 pieds au sommet de laquelle il y aura un observatoire des mieux garnis.

Le projet est si peu à l'état d'embryon, que la manufacture Cassegrain (France), a reçu une commande pour la fabrication d'un télescope photographique, dont la lentille aura 36 pouces de diamètre, 4 pouces d'épaisseur et pèsera 400 livres. Le coût total de l'instrument est de \$2,600.

LES CORTES ESPAGNOLES

Madrid, 13.— La reine régente, accompagnée du roi, a hier ouvert les Cortes. Le discours du trône a fait remarquer que c'était la dernière fois qu'elle ouvrirait le parlement, la régente prenant fin l'année prochaine.

Bonnes relations avec les puissances, traités de commerce avec la République Argentine et les autres public de l'Amérique du sud, modification du concordat, loi relative aux ordres religieux, réorganisation de l'armée et de la marine, conversion des obligations de Cuba et des Philippines en 4 p.c. perpétuel, tels sont les points touchés dans le discours de la reine.

UN SOCIALISTE ELU

Paris, 13.— Pour la première fois, le conseil général de la Seine a élu un socialiste comme président. M. Vrober, socialiste, a été élu aujourd'hui, par une majorité d'une voix contre M. Galli, nationaliste. Galli est l'un des plus chauds partisans de Déroulède.

EGLISE INCENDIEE

Belleville, Ont., 13.— L'église catholique St-François de Frankford, a été détruite par un incendie hier matin. On ne connaît ni la cause de l'incendie ni le montant des pertes.

LE LIBERAL DU COMTE DE CHAMPLAIN

(Correspondance spéciale) Une assemblée du club libéral du comté de Champlain, dimanche, le 16 courant, à 3 heures p.m., à la salle ordinaire.

Tous les membres et notamment MM. les directeurs sont priés d'être présents.

IRVINE ACQUITTE

Poursuit maintenant ceux qui l'ont fait arrêter

Il réclame \$5000 d'indemnité

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, James Irvine, accusé du vol de 50 boîtes de fromage, a été acquitté par le jury.

Ses avocats, MM. MacMaster, MacLennan et Hickson, ont de suite pris une action en dommages-intérêts au montant de \$5,000 contre Peter E. Campbell et Stanley Gillespie, tous deux de Cornwall.

APPROUVEE PAR L'ACADEMIE DE MEDICINE DE PARIS

L'eau minérale naturelle purgative Rubinat Source Serre est une eau espagnole embouteillée à la source même et exploitée par une puissante compagnie française dont le siège social est à Paris. L'eau Rubinat Source Serre est approuvée par l'Académie de Médecine de Paris et recommandée par toutes les sociétés médicales et l'Europe comme étant la meilleure et la plus efficace des eaux minérales purgatives. En vente partout à 25 cents la bouteille. Boivin, Wilson et Cie., Montréal, seuls agents pour le Canada.

LA COUR CHENIER

Célèbre le septième anniversaire de sa fondation

La Cour Chenier, de l'Ordre des Forestiers Indépendants, a célébré, hier soir, dans une délicieuse fête intime, le septième anniversaire de sa fondation.

La salle Duvernay, rue Vinet, lieu ordinaire des séances de la cour était décorée de fleurs et de drapeaux, et de magnifiques inscriptions souhaitaient la bienvenue à la foule qui se pressait dans l'étroite enceinte.

Au début de la soirée, les membres de la Cour siégeant en assemblée régulière sous la présidence du chef forestier J. R. Poirier.

On a résolu, unanimement, après avoir dépêché les affaires de routine, d'assister en corps à la grande procession du 24 juin, et la Cour prendra place dans les rangs de la section Ste-Georgie de l'Association St-Jean-Baptiste. A ce sujet, le chef forestier recommande vivement aux confrères d'assister à cette grande démonstration en aussi grand nombre que possible, afin de figurer dignement dans la célébration de notre fête nationale. D'ailleurs une assemblée spéciale sera convoquée lundi soir, afin de veiller aux derniers préparatifs.

On procède ensuite à l'initiation de vingt-cinq nouveaux membres, et, pendant cette importante cérémonie, un orchestre exécute de délicieux extraits des grands auteurs.

Aussitôt après la réception de ces nouveaux adeptes, commence le programme des amusements. D'abord, le docteur Poupard donne lecture de plusieurs lettres d'excuses. Entre autres de M. Oronhyateka, Chef Suprême, de M. McGillivray, secrétaire, de M. B. C. Millin, secrétaire médical, de M. Collins, secrétaire trésorier, de M. W. Laurier, du Dr Picard, haut vice-chef, de M. Eugène Godin, avocat, et de M. A. Bourdon, de la Cour St-Charles.

Alors commence la série des discours. M. Keat, haut chef provincial, exprime le regret qu'il ne puisse adresser la parole aux membres de la Cour en leur langue maternelle. Il veut, cependant, remercier le comité de son aimable invitation et il félicite cordialement les organisateurs de cette démonstration pour tout le succès qui est venu couronner leurs efforts. Il termine en faisant des vœux pour que la Cour continue à marcher sans cesse dans cette splendide voie de progrès, qui l'a signalée à tout l'Ordre de sa fondation.

M. P. N. Breton, organisateur suprême, vante les nombreux avantages offerts par les sociétés de bienfaisance en général, et par l'Ordre des Forestiers Indépendants en particulier. L'orateur recommande fortement à tous les sociétaires de s'inscrire dans le corps des Forestiers Royaux, dont la belle tenue et le brillant costume font envie à toutes les autres organisations militaires.

Les orateurs suivants sont MM. Bertrand, haut trésorier provincial; Braut, chef forestier de la Cour Champlain; J. A. Geoffrin, avocat et membre de la Cour Chenier; Eug. Desjardins, chef forestier de la Cour Ste-Elizabeth; Poupard, nouveau membre de la Cour Chenier; et Warren, de la Cour Fullon. Ce dernier remporte un véritable succès de rire par ses idées originales et par la finesse de ses réparties.

Enfin, M. Poupard, secrétaire du comité, adresse une cordiale bienvenue à tous les distingués visiteurs, et le fait en termes choisis et chaleureux.

Le chef forestier déclare alors l'assemblée de la Cour régulièrement close, et toute l'assistance se disperse pour aller prendre part aux nombreux amusements qu'une savante organisation leur avait préparés.

En somme, cette soirée a obtenu un succès qui est toute une révélation. Si cette même Cour de sept ans se met en tête de marcher encore de l'avant, elle décrochera certainement et bientôt la tant convoitée bannière de l'Ordre, qui est détenue aujourd'hui par la Cour de Los Angeles, de l'I.O.F.

LE CAFE

de Madame Huot

Est pur, riche, délicieux, c'est la perle des cafés. Vends en canistres de 1 lb. et 2 lb. Seulement à 40c et 75c.

JUMENT PERDUE

M. Paul Labelle, maître boulanger, de Saint-Jean, s'est fait voler une jument noire, dans la nuit de lundi à mardi. Cette jument a la patte droite de derrière marquée de blanc, l'épau droit brossé et sans poil. Elle a aussi un trou dans la mâchoire causé par la gomme.

Une récompense libérale est offerte à quiconque la ramènera à son propriétaire.

L'hon. juge Sedgewick, de la Cour suprême, Ottawa, est au Windsor.

PRONOSTICS DE M. PERRIN

M. John Perrin donne les prévisions suivantes sur la température: l'air de dépression qui traversait l'ouest en se dirigeant sur le nord-ouest et avait causé d'abondantes pluies à partir de l'étrier semble diminuer. Il est donc probable qu'une belle et très chaude température va régner sur les provinces de Québec et d'en bas jusqu'à samedi, alors que des orages pourront se produire. Il est possible que la température atteigne environ 90 degrés dans le sud de notre province.

LE TRAVAIL ETRANGER

Huit ouvriers canadiens empêchés d'aller aux Etats-Unis

Où ils s'étaient engagés par contrat

Huit charpentiers canadiens-français, partis lundi soir, pour Albany, N.Y., sont revenus hier soir. Ils avaient obtenu un contrat à Albany. Avant leur départ de la gare Windsor, les autorités des Etats-Unis les ont avertis que la loi sur le travail des étrangers ne leur permettait pas d'exécuter leur contrat. Ils partiront quand même, mais rendus à Malone, un officier du gouvernement américain les empêchera d'aller plus loin et ils ont dû revenir à Montréal.

A ST-HENRI

On veut interdire la construction d'abattoirs dans les limites de la municipalité

Le Conseil municipal de Saint-Henri a eu une courte séance, hier soir. On a dépêché des affaires courantes. Le Conseil a pris connaissance d'une requête des hôteliers se plaignant de ce qu'un grand nombre d'épiciers ne se gênent aucunement de vendre des liquides enivrants au verre. Cette requête a été référée au chef de police avec instruction de faire respecter la loi.

On a discuté l'opportunité d'interdire la construction d'abattoirs publics dans les limites de la municipalité. On sait que le privilège accordé à la Compagnie des Abattoirs a déjà expiré bientôt, et le Conseil a déjà informé la compagnie qu'il n'avait pas l'intention de le renouveler. C'était prior la Compagnie de chercher ailleurs un site pour son établissement.

La question a été ramenée sur le tapis hier, et référée à une commission chargée de l'étudier.

AU CONSEIL D'AGRICULTURE

(Correspondance spéciale)

Québec, 13.— Une séance très importante du conseil d'Agriculture de la province de Québec, a eu lieu hier matin, à Québec, à l'Hôtel du Gouvernement.

M. Dupuis, de St-Roch des Aulnaies, le célèbre agronome et pépiniériste, qui a agi comme l'un des commissaires canadiens à l'Exposition parisienne, a donné lecture d'un rapport très étendu, et sur... très intéressant sur l'exposition des produits agricoles et industriels de la province de Québec.

ACADEMIE ST-JEAN BERCHMANS

Une grande séance dramatique et musicale aura lieu lundi, le 17 du mois courant, à la salle St-Jean-Berchmans, coin des rues Marie-Anne et Champlain. Un magnifique programme sera exécuté à cette occasion par les élèves de l'Académie St-Jean-Berchmans et par les membres de la fanfare de l'Immaculée-Conception. La pièce à l'affiche est "Le martyre des SS. Donatien et Rogation." Dans les entr'actes, on donnera du chant, des déclamations et de la gymnastique.

Une séance spéciale aura lieu ce soir, pour les jeunes filles, et samedi, pour les jeunes garçons.

ILS SE REUNIRONT A MONTREAL

Milwaukee, 13.— Les membres de l'"American Medical-Physiological Association" ont décidé, hier, de tenir leur prochaine convention à Montréal.

LE CAFE

de Madame Huot

Est pur, riche, délicieux, c'est la perle des cafés. Vends en canistres de 1 lb. et 2 lb. Seulement à 40c et 75c.

ARGENT A PRETER

Sur PROPRIETES, MAISONS DE VILLE TERRAINS, TERRES EN CULTURE.

Prêts aux CONSTRUCTEURS, aux CULTIVATEURS, aux MUNICIPALITES, aux FABRIQUES de Paroisses. Achat de CREANCES Hypothécaires, de BONS et DEBENTURES. Propriétés à Vendre et à Louer. Pour renseignements, formules, etc., s'adresser

CREDIT FONCIER F. C. 30 Rue St-Jacques, MONTREAL.

Monuments ET Pierres Tumulaires

Pendant l'hiver nous avons ajouté de nouveaux dessins à notre assortiment. Prix réduits spéciaux jusqu'à ce que l'assortiment soit réduit.

MONUMENTS \$50.00 à \$500.00
PIERRES TUMULAIRES \$10.00 à \$20.00

Nous prenons maintenant les commandes pour travaux pour cimetières

The FORSYTH GRANITE & MARBLE CO., Ltd. 546 à 570 RUE WILLIAM

(vis-à-vis Champlain) Tramways des rues Notre-Dame ou Guy

De la "N. Y. Mantel and Decorating Co."

W. Henry Bell,

DESSINATEUR ET DECORATEUR CONSULTANT.

Tapis et Rideaux
Beaux Meubles
Tapisseries
Tissus de Soie.

2338 rue Ste-Catherine, Montréal, Canada.

j s jno

PUR BRANDY ESPAGNOL

JIMENEZ & LAMOTHE

Distillateurs, Malaga, Espagne

Vieux, Savoureux, Moelleux.

Trois Etoiles ** \$1.25 la bouteille

Chez tous les Epiciers, Marchands de Vins, etc.

EN GROS CHEZ HUDON, HEBERT & CIE, Montréal.

846

JAMBONS ET BACON DE LAING

Quand vous achetez du jambon ou du bacon, voyez si les mots "Laing's Anchor Brand" sont imprimés au fer rouge sur la peau. C'est la garantie que vous aurez le produit le plus beau, le plus délicieux qui puisse être acheté.

THE LAING PACKING & PROVISION CO., LTD.

SEPT MAGASINS DE DETAIL.

11-12

LA VILLE A DROIT

D'accorder au Terminal Railway le privilège d'établir des lignes de tramway dans les rues de la cité

Le règlement de la plomberie et un autre de la voirie

La discussion du projet de règlement relatif au chemin de fer "Terminal" a fait les frais de la plus grande partie de la séance du conseil municipal, hier après-midi. Ils n'ont pas encore été adoptés en seconde lecture. On a trouvé prudent de les laisser à l'étude pendant une autre semaine. D'ailleurs le rapport des avocats de la cité et celui de l'ingénieur n'étaient pas encore traduits.

Les trois avocats de la cité ont signé leur rapport. M. Atwater a fait la lecture suivante : "Si les routes indiquées dans la clause première ne comprennent pas les rues mentionnées dans le chapitre du règlement 210, sauf pour établir des correspondances, le conseil, sur cette question se renvoie à son opinion du 25 février 1901, adressée à la commission de la voirie. Sur tous les autres points, le partage sans réserve s'ensuivra."

Voici maintenant un résumé du rapport des avocats de la cité sur la légalité de ce projet de règlement : "Pour accorder un privilège exclusif, les municipalités ont besoin de pouvoirs clairement définis, définis dans une loi rédigée en termes explicites dont le sens comporterait ce pouvoir. Quand la compagnie des tramways a obtenu les droits et privilèges dont elle jouit, la loi existante alors n'autorisait la ville qu'à faire un règlement pour "sanctionner et permettre aux conditions et avec les restrictions que le conseil pourrait imposer la pose de toute voie de chemin de fer urbain ou autre chemin de fer dans la cité", etc. ; c'est-à-dire que cette loi ne conférait à la ville rien autre chose que le pouvoir de faire un certain arrangement avec une compagnie de chemin de fer ou toute autre personne.

La section 32 du règlement 210, incorporé dans un contrat passé pour 30 ans, avec la compagnie des tramways, le 1er août 1892, déclare "que rien de contenu dans ce règlement ou contrat n'était censé donner une franchise exclusive (monopole) à la dite compagnie. Cette dernière, cependant, s'est fait une réserve dans la clause 43, comportant que, si la ville décidait d'établir une nouvelle ligne dans aucune des rues mentionnées dans les devis, mais non mentionnées dans la cédule des rues, la compagnie aurait la préférence de construire telle ligne."

C'est en se basant sur cette clause que les avocats concluent que la ville est libre d'accorder à toute personne ou compagnie, le privilège d'établir et de construire des lignes de voie ferrées par les rues de la ville pour le transport des voyageurs au moyen de tramways mais par l'électricité.

Nourrit les Cheveux

Ne vous êtes-vous jamais demandé pourquoi vos cheveux tombaient ? C'est parce que vous les affamez. Si vous continuez à les priver de nourriture vos cheveux continueront à tomber.

Il y a une bonne nourriture pour les cheveux, c'est le Hair Vigor. Il pénètre directement jusqu'à la racine des cheveux, donne exactement la nourriture dont ils ont besoin. Les cheveux cessent de tomber ils deviennent sains, et poussent épais et longs.

Le Hair Vigor fait plus encore, il redonne toujours leur couleur aux cheveux ternes ou gris.

Une plaie la bouteille
Si votre pharmacien ne peut vous en offrir, envoyez-nous une bouteille par express, nous la faisons payer. Ne manquez pas de nous indiquer votre adresse d'express et plus près. Adresse : J. C. AYER CO., Lowell, Mass.
Demandez notre beau livre, traitant des cheveux.

L'Echafaud

(Suite)
—De traite en traite pas environ, nous déposerez un bouchon, autant que possible devant des tas de notes, et vous y mettez le feu. Ce n'est pas plus difficile que ça.
Nantilly sauta hors du blain.
—Une recommandation importante, ajouta Joël. En mettant le feu à vos bouchons, observez de vous placer du côté du vent, cette précaution est indispensable. Quand vous aurez fini, vous rentrerez dans le blain. Ils sont encore loin, vous avez le temps.
Le Briçon partit de son côté.
Un quart d'heure après, la Tourbière commença à brûler. Le vent qui s'élevait accéléra la combustion de la tourbière. Ça et là des panaches de fumée montaient en volutes épaisses, respirables.
—M. de Nantilly et Joël rentrèrent dans le blain presque en même temps.
—Voilà à quoi ont servi mes bouchons, dit le Briçon à la marquise, qui regardait avec sa fille ce spectacle d'un incendie sans flamme.
—Restons là un brin, reprit Joël, nous n'avons plus rien à craindre. Je voudrais les voir venir, ces couquins. Ça va être, bientôt, dans la clarté d'un soleil affaibli de la lune que les nuages voient manquer, ils distillent sur à peu des ombres errantes qui l'avancent pour entourer le blain.
—En voilà qui ne s'attendent guère à mourir en chaudière-bûche, n'est-ce pas ?

LA PATRIE

Vitré et Cadieux n'auront pas été élargies.
ROUTE No 2.—Pour occuper les rues ici fondées, il serait nécessaire d'en prolonger, ouvrir et élargir quelques-unes. La rue Beaudry, entre les rues Ste-Catherine et Lagacière, est trop étroite pour qu'on puisse y établir une voie ferrée.
ROUTE No 3.—La rue Parthenais, entre les rues Ste-Catherine et Lagacière, est trop étroite. Il faudrait exproprier et niveler l'avenue Laurier, la rue Marie-Anne à l'est de la rue Papineau est hors des limites de la ville.

Après avoir considéré certains rapports, on passe à l'ordre du jour.
La commission des finances fait rapport que la somme des mandats émis soit réduite de \$50 à \$25. Le rapport a été rejeté par un vote de 21 contre 10, après une assez longue discussion, à laquelle ont pris part les échevins Elers, Savigneau, Laporte, Lavallo, Lohet, Oimist et Sadler.

Le conseil adopte ensuite, en troisième lecture, un règlement concernant la plomberie. Le règlement la plus importante de ce règlement est la 30ème qui décrète l'abolition des fosses d'aisances.
Voici ce qu'elle dit :

Art. 30.—On ne pourra construire, dorénavant, de fosses d'aisances ou de cloaques (cesspools) dans aucune partie de la ville, dans les lieux situés à moins de 200 pieds d'une rue dans laquelle il y a un égout et un conduit de l'égout ; on ne tolérera pas non plus, après le 1er mai 1902, les fosses d'aisances et les cloaques (cesspools) déjà existants, dans aucune partie de la ville où il est possible de relier les cabinets d'aisances avec un égout public de la rue.

"Proviso."—Cependant le Bureau d'Hygiène pourra, dans des cas exceptionnels, émettre des permis écrits tolérant les dites fosses d'aisances ou cloaques déjà existants, pour une période renouvelable, n'excédant pas douze mois quand la mise en vigueur du règlement sera au détriment de la santé publique.

Le conseil vote ensuite, en deuxième lecture, certains règlements concernant la voirie.

Les clauses suivantes sont d'une telle importance que nous en donnons le texte :

"Toute rue nouvelle devra avoir au moins quatre-vingt pieds de largeur ; quarante pieds pour les voitures et quarante pieds pour les trottoirs."

EXPROPRIATION

"Lorsque le propriétaire d'un immeuble qui a élevé des édifices permanents sur le terrain, est inoccupé ou dont le terrain entier est inclus dans le nouvel alignement officiel de la cité, la dite partie de terrain, l'expropriation de cette partie de terrain ou de ce lot pourra avoir lieu dans le mois de septembre de chaque année (402)."

"Le conseil de la dite cité de Montréal pourra, chaque fois que, dans son opinion, la chose deviendra nécessaire pour la sûreté et la commodité des habitants de la dite cité, continuer toute rue, ruelle ou allée de la dite cité, ou y faire des changements en tout ou en partie."

ENTRETIEN DES RUES

"Il est défendu de jeter, ou déposer dans les rues, ruelles, allées, avenues, terrains publics, places publiques, trottoirs, ou cours d'eau, ou dans les puits, des débris, des immondices, des détritus, des animaux morts, ou autres matières nuisibles (300-2) ; de les encombrer de voitures, de boîtes, de bois ou de tous autres objets ; d'y jouer à la balle, à la croque, ou à tous autres jeux nuisibles, encombrants et turbulents, d'y patiner ou d'y glisser dans des traîneaux, traînes ou autres voitures ; d'y laisser aller des chiens, des bêtes, à cornes ou autres bestiaux (règlement 48) ; d'y placer des abreuvoirs pour chevaux, des râteliers ou autres constructions (300-7) ; d'y poser des poteaux ou anneaux pour attacher les chevaux (300-7) ; d'y poser des enseignes, poteaux d'enseignes, auvents, ou poteaux d'auvents (300-7)."

"Il est défendu de porter ou distribuer des placards, annonces, prospectus, circulaires, papiers dans les rues, ou sur les trottoirs, ou dans les places publiques (300-7) ; d'y faire du trafic ou de la circulation."

CONVENTION A STE-THERESE

Il y aura, les 19 et 20 juin, au Petit Séminaire de Ste-Thérèse, réunion des conférences de classe et anciens professeurs du cours commencé en 1878 et terminé en 1886. Tous ceux qui n'avaient pas dans le temps signé le convention sont cordialement invités de se joindre à leurs confrères, le 19, au matin.

CHEVALIERS DU TRAVAIL

M. F. X. Stoppelhen, collecteur en chef de la société des Chevaliers du Travail Central, informe les amis de la société qu'il compte sur leur patronage pour le programme de la fête du "Dominion Day", le 1er juillet, et de la fête du Travail, qui aura lieu le 2 septembre.

LA GREVE DES CIGARIERS

Les rumeurs d'un règlement prochain de la grève des cigariers s'accroissent. Un gréviste nous affirmait, cet après-midi, que deux ou trois manufactures étaient disposées à faire des ouvertures. Le seul obstacle à cette mesure serait l'intransigence de l'association qui persiste toujours dans son attitude. Ce gréviste n'a pas voulu faire connaître les noms des manufactures qui sont disposées à la conciliation, mais il a affirmé que des changements sérieux seront annoncés avant longtemps.

COUR DE POLICE

Laudias Major, trouvé coupable d'avoir volé une paire de chaussures, a été condamné à un mois de prison.
Mary Hamilton, coupable d'avoir vendu de la boisson sans licence, a dû payer \$30 d'amende.

PROTECTION DE LA DORURE CONTRE LES MOUCHES

Par les temps de chaleur, les mouches se croisent sur les dorures, girandoles, suspensions, garnitures de cheminées et autres objets dorés. Pour les en empêcher, il suffit, d'après ce que nous apprenons, de passer sur les dits objets une brève couche de vernis. Le vernis est obtenu en faisant bouillir trois ou quatre oignons dans une chopine d'eau.

DES MEDAILLES

Distribué par Edward VII à 3,000 officiers et soldats
Londres, 13.—Ce matin le roi Édouard a présenté des médailles à trois mille soldats qui ont pris part à la campagne du Sud-Africain. Le grand cercle où la cérémonie a eu lieu, était entouré d'un haut de garde. Au centre était un dais recouvert d'étoffe rouge et surmonté d'une tente indienne surmontée par des baguettes d'argent. Dans l'espace compris entre ce dais et le parc St-James étaient alignés trois mille officiers et soldats, ayant pris part à la guerre.

Le lord-maire et les membres de l'ambassade britannique étaient présents. A 11 heures le roi revêtu d'un uniforme de field-marshal, fils, comte de Salisbury, et d'autres membres de la famille royale ont pris place sous le dais et la cérémonie a commencé. Les soldats ont défilé devant le roi qui leur a remis les médailles. Lord Roberts et Lord Milner ont passé les premiers, ils ont été suivis des généraux Sir John Buller, Van Hamilton, etc. Parmi les officiers, était le duc de Marlborough.

LA GREVE

La situation reste la même à Ottawa
(Correspondance spéciale)
Ottawa, 13.—L'union des ouvriers de manufactures compte aujourd'hui 220 membres, ce qui encourage les grévistes à persister dans leurs demandes. Aussi, depuis 24 heures, rien de nouveau n'est survenu. Hier deux ouvriers de Montréal sont arrivés pour obtenir du travail, mais ont été renvoyés par les grévistes. M. Coats a reçu six réponses à sa lettre demandant une conférence entre les patrons pour discuter la grève, et le moyen d'y remédier.

Les plombers ne sont pas en grève, mais on dit qu'à la dernière assemblée, il a été question de demander une augmentation de salaire. Il est probable que les patrons auront jusqu'au 15 courant pour donner une réponse et à cette date, la question sera soumise à un comité d'arbitrage.

MAUVAISE AFFAIRE

Pour un jeune fils d'Israël de Québec
(Dépêche spéciale)
Québec, 13.—L'agent de police secrète Walsh a ramené de Montréal à Québec, hier soir, un jeune fils d'Israël qui s'est permis de prendre la poudre d'escampette, dimanche, après avoir obtenu de la part de deux de ses compatriotes d'assez jolies sommes sur des communications portant la prétendue signature de l'agent de l'Intercolonial à la Rivière du Loup et à l'île Verte, qu'il avait lui-même contrefaite.

Le lieutenant Leduc, qui a fait la campagne d'Afrique et qui est actuellement à Québec, vient d'être transféré à l'École d'Infanterie de St-Jean.
—La grève des journaliers qui font partie de la "Builders Laborers Union" se propage. On compte actuellement plus de 500 grévistes à Québec. Ils attendent que les entrepreneurs de construction et de travaux de voirie se rendent à leur réclamation ou consentent à leur donner \$1.25 pour neuf heures d'ouvrage par jour.

LES JOURNAUX OBSCENES

Le juge Desnoyers a condamné John Tierney, No 30, Burnside Place, à \$50 d'amende ou à 1 mois de prison, pour avoir vendu des journaux obscènes, malgré les avertissements des autorités.
Le juge Choquet a suspendu la sentence dans le cas des nommés Aronson, Tholofner et J. Chabott, accusés de la même offense.

ACQUIESCENCE

M. J. A. E. Gavvin, Phar., Montréal, Monsieur.
Votre Sirop est un véritable prodige, ses effets sont merveilleux. Une bouteille a suffi pour guérir mon enfant qui souffrait de dysenterie et d'insomnie depuis plusieurs semaines. Je le recommande fortement.
Votre bien dévoué, Mme Vaillancourt, Parc Amherst. Prix de la bouteille, 25 cents. En vente partout.

"LA CIGARRA"

Un Cigare Havane faible, fait à la main, par des Cubains, pour 5c. Demandez-le.

CHARBON ET BOIS

Les Ingénieurs et les Forgerons trouveront toutes sortes de Charbon chez nous, Les Cuisiniers apprécieront notre Bois et notre Charbon pour les Poêles de Cuisine. Pas de cailloux ni poussière dans notre Charbon.

L. COHEN & SON,

Tél. Main 314. 36 rue Prince, MONTREAL.

E. LEONARD & SONS

Engins à Vapeur Sans pareils. La plus grande économie. Les plus rapides jusqu'à ce jour.

CHAUDIERES

Tous modèles dimensions. Accessoires complets.

BEATTY & SONS,

Machineries pour entrepreneurs. Travaux à Vapeur, Pompes, etc.

Angles des rues des Communes et Nazareth. Montréal.



VALISES

de toutes dimensions et

Sacs de Voyage

une spécialité

ATTELAGES SIMPLES et DOUBLES

Solide Confection, Confort et Élégance.

SELLERIE EN GENERAL

Une belle ligne particulière de

Harnais d'Express

Le plus complet et l'assortiment le plus considérable de Montréal.

Hector Lamontagne & Cie,

Montréal et Ottawa

Bureau principal :

304-306 RUE ST-PAUL, MONTREAL.

FEU ! FEU !

Local temporaire 232 rue St-Jacques

Manteaux, Tuiles, Mosaïque, etc.

WEBSTER BROS & PARKES *

Le visage du pêcheur se rassérénait. —Alors c'est imprimé? questionna-t-il.
—Je vous le montrerai, si vous le voulez, je ne l'ai pas sur moi.
—Oh! le vous crois. Au moment que c'est imprimé, comme vous le dites, on peut s'entendre. Excusez-moi, mais si les douaniers ou de mauvais gars me dénonçaient on dit qu'il y a de la tête d'avoir des rapports avec les ci-devant.
—Rassurez-vous, nous partirons de nuit, si vous craignez un ennui quelconque, ou de grand matin, avant l'aube, pour couper court aux commérages. Mais vous pouvez sans crainte nous conduire, ces dames n'émigreront pas et n'ont subi aucune condamnation. Leur situation est des plus régulières, bien que ce soit des aristocrates.
—Vous serez ici après-demain? demanda le pêcheur.
—Sans faute; faites votre prix, il est accepté d'avance.
—Vous paierez le double d'une bonne journée de pêche, et je serai à votre disposition après-demain pour vingt-quatre heures, jour et nuit.
—Marché conclu, dit le comte, soyez sûr que vous rendrez service à d'honnêtes gens. A présent, dites-moi quand et où vous pouvez nous attendre.
—C'est vrai, dit loyalement le comte. Ce que vous importez ce détail.
—En suis-je bien fâché, mais alors je ne peux pas vous conduire à l'île Dumet. Je ne tiens pas à me faire couler le cou. Cette monnaie-là ne peut convenir.
—Mais vous ne risquez rien, nous avons un sauf-conduit en règle du gouvernement de la République.
—Un sauf-conduit... Qu'est-ce que c'est ça?
—Un papier imprimé avec la signature des administrateurs du département. Cela nous donne la permission de voyager partout.

pas d'avoir allumé cet incendie, dit le comte à Joël. Nous serions défilés qu'il vous arrivât malheur à cause de nous.
Le Briçon regarda le ciel.
—Ne craignez rien, monsieur. Avant qu'il soit vingt-quatre heures, nous aurons un bel orage qui remettra tout en ordre.
Ils arrivèrent en face de Saint-Léopold. Yvon qui s'était conformé aux ordres reçus, attendait avec la carrosse, et le plaisir de revoir Juliette était peut-être pour quelque chose dans sa ponctualité. Les dames de Kermor et le comte firent leurs adieux au Briçon, qui, malgré leur insistance, ne voulut rien accepter en sus du prix convenu, et s'en alla coucher au village chez un ami.
A minuit, les fugitifs entrèrent à Guérande par la porte Vauvray et se rendirent chez le vénérable curé de Saint-Aubin, qui les attendait.
L'orage prédis par le Briçon éclata vers une heure du matin, mais à l'aube, le soleil sortit de sa prison, et de l'Océan, chassait de ses rayons les derniers nuages. Complètement rassuré sur le sort des châtelines arrivées à Guérande sans incident fâcheux, convaincu d'autre part qu'il avait une avance suffisante sur la troupe de Lopart, en admettant qu'elle fut partie saine et sauve de la Tourbière, M. de Nantilly put pourvoir sans danger accorder deux heures de repos à la marquise et à sa fille. Le but à atteindre était proche. Encore une courte étape, de Guérande à Piriac, et l'embarquement.
Après s'être assuré que la marquise et Geneviève avaient bien reposé le reste de la nuit, qu'elles étaient en bonne santé, il leur annonça son départ pour Piriac, en leur disant qu'il les rejoindrait à l'avance avec un pêcheur qui les conduirait à l'île Dumet.
Après Guérande, il dépassa successivement le village des Clis, l'une des annexes de Guérande, Trescalon, les

—Excellent idée! s'écria le comte, je connais la grotte du Chat. J'ai exploré toute cette côte, il y a quelques années, et je l'ai visitée. Je n'y avais pas songé.
—On ne viendra pas vous relancer là, dit le pêcheur en riant.
La grotte du Chat est une des nombreuses cavités de la côte rocheuse qui s'étend au sud de la pointe de Castelli. Située au bas d'un coteau entièrement dépourvu de végétation, elle surplombe la côte, on peut y pénétrer facilement jusqu'à une profondeur de trente à quarante mètres. Si l'on en croit une ancienne tradition, elle conduirait, à plus d'une demi-lieue dans les terres, à laquelle il a donné son nom, forcé d'en sortir par la mer qui en fermait l'entrée, repartit, dit-on, près du village de Camillon, en Mesquer.
Dans le voisinage, se trouvent encore d'autres grottes aux noms bizarres, parmi lesquelles la grotte à Mahane et le trou du Mont-Fou. L'origine de ces dénominations se perd dans la nuit des temps. Toutes ces ouvertures sont comblées, à marée haute, par les vagues, qui entraînent avec elles les goémones et les sabots du rivage. C'était donc un asile sûr, mais seulement temporaire.
M. de Nantilly entra à Guérande sans avoir rencontré de visage suspect et enchanté du résultat de son voyage.
A son arrivée à la cure, Dominique et Yvon lui rendirent compte de leur faction. Ils n'avaient rien vu. On pouvait donc croire, sans se tromper, que la Tourbière avait englouti dans ses profondeurs le persécuteur des châtelines de Kermor. Cependant, il n'était pas ainsi.
(A continuer)

Beau et chaud

Toronto, 18. — Temps beau et chaud aujourd'hui.

OBSERVATIONS

La température est toujours fraîche au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest où il y a eu de la neige. L'Ontario aux Provinces Maritimes, la température est élevée et il n'y a aucun signe de changement.

Température maxima et minima:—Caldwell, 28.36; Winnipeg, 50.42; Parry Sound, 70.02; Toronto, 70.58; Ottawa, 64.64; Montréal, 64.54; Québec, 64.50; Pointe-au-Père, 48.42.

AVIS

M. JOS. DENIS, de Sherbrooke, est maintenant notre agent général et autorisé pour la ville de Sherbrooke.

Les personnes qui ne recevraient pas régulièrement "LA PATRIE", sont priées d'en avvertir M. Denis.

MME LOUIS PICHETTE, de Sherbrooke Est, continuera néanmoins à tenir LA PATRIE en dépôt.

AL'HOTEL DU GOUVERNEMENT

Les hon. MM. Gouin, Archambault et Turgeon ont reçu ce matin le St-Gabriel, plusieurs personnalités politiques, l'hon. M. Rainville, MM. Lovell, Bergvin, Girard, Cochrane, etc., députés. M. Lantôt, avocat consultant du cabinet du procureur-général a eu un court entretien avec les ministres dans la salle du conseil.

M. Lovell, député de Stanstead, a apporté aux ministres les vœux des conseils municipaux de son comté au sujet du besoin d'un nouveau Palais de Justice. Ils demandent que le gouvernement érige l'édifice sur l'emplacement du marché à Sherbrooke. Les ministres d'ici-bas ont probablement dans une prochaine séance la construction du Palais suivant les vœux des citoyens intéressés.

M. le chanoine Racicot et MM. Ugel Archambault et Bédard, de l'Ecole Polytechnique sont venus pour avoir un entretien avec le premier ministre.

ASTE-AGATHE

On assure que M. Shaughnessy songe sérieusement à faire construire un grand hôtel à Ste-Agathe des Monts.

UN CONSEIL DES BEAUX-ARTS AU CANADA

Le Conseil National des Femmes du Canada, sur l'initiative de Mme Rachel Dandurand, a formé un conseil des Beaux-Arts pour le Canada. Ce conseil se compose des personnes suivantes:

Lady Minto, lord Strathcona, les honorables MM. Turgeon, Harcourt, Murray, Tweedie et Anderson, ministres de l'Education dans les provinces canadiennes, MM. les sénateurs Dandurand et Drummond, MM. Bédard, le Rev. M. Bovey, Godfrey Langlois, rédacteur en chef de la "Patrie", mesdames Thibault, Drummond, Bovey, Gerin-Lajoie, Fitzgibbon, Nordess, Gibson, MM. Phillips et quelques membres des différentes sections du Conseil des femmes.

Le conseil des Beaux-Arts étudiera les projets artistiques et fera un rapport général qui sera soumis au gouvernement fédéral, avant la prochaine session.

Nous souhaitons que le Conseil des Beaux-Arts inaugure une ère nouvelle dans la vie intellectuelle de la nation canadienne.

En Ville et hors de la Ville

L'hon. M. Paterson, ministre des Douanes, était au Windsor, hier.

Mlle Forget, fille du sénateur Forget, passe quelques jours à Sherbrooke, chez M. Paton.

Mlle Barr, de Brooklyn, N. Y., est en promenade chez Mme Duchesne de Montreuil, rue Ste-Catherine.

M. Henri Bourassa, député de La-Belle, est à l'hôtel de la Place Viger.

M. et Madame L. A. Côté, de Québec, sont en cette ville.

Mme Joseph Drouin, rue Ste-Famille, a tout un cottage à Beauséjour. Elle y passera l'été avec sa famille. Mlle Drouin qui a passé une partie de la session à Ottawa chez Mme Brodeur, femme du président des Communes, est aussi rendue à Beauséjour.

M. Jean Provost, député de Terrebonne à l'Assemblée Législative, est à l'hôtel de la Place Viger.

M. Allard, un jeune professeur français, délégué de l'Université de Paris, et qui fait un voyage d'études au Canada, est de retour de Québec. Il repartira bientôt pour l'ouest.

M. J. P. Tardivel, directeur de la "Vérité", s'embarque aujourd'hui à New-York, pour l'Europe.

M. Tardivel est accompagné de sa fille, Mlle Abel Tardivel.

M. Emmanuel St-Louis et sa famille ont quitté Montréal pour Cap-Cornwall où ils passeront la belle saison.

M. Georges Tanguay, échevin de Québec, et Mme Tremblay sont partis pour Buffalo où ils visiteront l'Exposition.

Madame Lemoine et Madame C. L. Angers, de Québec, sont rendues à la Rivière du Loup où elles passeront l'été.

MM. J. Polier et Rodolphe Pénin, de Québec, viennent de soutenir avec succès leurs thèses de doctorat en médecine. Le docteur Pénin s'en ira à l'Université Harvard pour suivre des études médicales et se rendra ensuite à Paris.

CLUB DE VILLERAY

Le Club Libéral de Villeray aura une importante assemblée, vendredi, à 8 h. dans la salle municipale.

DES MESURES RIGOUREUSES

Seront prises à l'égard des paroisses infectées par la variole

On attend l'échevin Ames

Il n'y a aucun changement dans la condition des districts infectés par la variole depuis hier. Le Dr Beaudry, du Bureau d'Hygiène, est revenu hier de Laprairie où il a fait la désinfection du couvent et de l'église. Il n'y a aucun nouveau cas dans les autres parties de la province.

A Montréal, on attend l'arrivée de l'échevin Ames pour prendre des mesures rigoureuses à l'égard des paroisses infectées et spécialement de Laprairie.

COUR DU BANC DU ROI

Le procès de Carey

Aussitôt que le verdict de non coupable fut prononcé, hier après-midi, dans la cause de James Irvine, accusé du vol de cinquante boîtes de fromage, la Cour du Banc du Roi commença les procédures pour le procès de H. F. Carey.

L'acte d'accusation contre le prévenu porte que celui-ci aurait mis en circulation un faux mandat, au détriment de la Dominion Express Company. Ce mandat, au montant de \$8, est supposé être parti de Point Fortune, Qué., et avoir été payé par la Dominion Express Co. à Amherst, N. E. Carey déclare sa défense qu'il a reçu ce mandat d'un nommé Harris Smith, en paiement d'une légère dette. Après l'audition de plusieurs témoins de la couronne, la cour s'ajourne à ce matin.

Cet avant-midi, la couronne terminait sa preuve, vers 11 h 45 hrs, après avoir produit les témoignages du chef Carpentier, du détective McLaughlin, qui a opéré l'arrestation du prévenu, et de M. Stanton, expert en écritures, de Toronto. Le premier témoin de la défense est l'accusé lui-même, H. F. Carey. Il affirme que ce mandat lui a été remis par un nommé Harris Smith et tout fraude. En transcription, le qu'il est parfaitement innocent de l'accusation. Le témoin de la couronne, M. J. Cooke.

A 12 h 30 hrs, la séance est suspendue jusqu'à 2 h 15 hrs, cet après-midi.

Ce procès va probablement se terminer aujourd'hui. M. J. C. Walsh est l'avocat du défendeur.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Assemblée mensuelle des contrôleurs du département d'Épargne

Messieurs les Commissaires-Contrôleurs de la Banque Provinciale du Canada ont tenu leur assemblée mensuelle au bureau de la Banque à 10 heures, ce jour. Étaient présents: Sir Alex. Lacoste, président, l'hon. J. G. Lavolette, vice-président, l'hon. N. C. Cormier, M. l'abbé J. Quinlivan, M. P. S. S. M. E. P. Lachapelle, M. D. A. S. Hamelin et Tancrède Bienville.

Après les affaires de routine, les deux comités suivants furent formés: pour vérifier le Trésor des successions de la Banque durant le présent mois suivant qu'ils en sont obligés par les règlements de la Banque. Succursales de la campagne: Sir Alex. Lacoste et l'hon. N. C. Cormier, et les succursales de cette ville, MM. le Dr E. P. Lachapelle et A. S. Hamelin.

MONTEUSE ACTION

Une scandaleuse affaire à Westmount

Les prévenus méritaient le fouet

A la Cour de Police de Westmount, le magistrat McMahon a condamné ce matin, un jeune garçon à \$25.00 ou à trois mois d'emprisonnement, trois autres à \$10.00 ou à un mois. Ces quatre prévenus ont plaidé coupables de s'être conduits d'une manière indigne et immorale envers une jeune fille de 13 à 14 ans. Le record a manifesté le regret qu'il ne pût les faire fouetter pour les punir de leur infamie. La petite fille, qui est une orpheline recueillie, il y a quelque temps, par un citoyen de Westmount, a été remise en liberté.

IL COMMENCE JEUNE

Un gamin accusé d'avoir volé des bouteilles vides

Un gamin de 13 ans a été arrêté par le détective Picard sous l'accusation d'avoir volé un panier de bouteilles vides, appartenant à un épicer de la rue St-André. Le même gamin, a été traduit, il y a six ans, en cour de police, pour répondre à une accusation de vol. Il y en a à qui commencent jeunes!

LES PEUX DE VISON

Plouffe est accusé de les avoir volés

L'ex-constable Plouffe a été traduit ce matin, devant le magistrat Lafontaine, pour répondre à l'accusation d'avoir volé des peaux de vison à l'établissement de M. Johnson, marchand de la rue St-Paul. Plouffe a vivement protesté de son innocence. L'enquête dans cette affaire a été remise à mardi.

SEANCE REMISE

Vu au Viger, l'hon. M. Parent a déclaré que la séance du conseil, annoncée pour aujourd'hui, n'avait pas eu lieu, à cause du deuil du gouvernement causé par la mort de l'hon. M. Gagnon, ancien ministre à Québec.

Le cabinet aura une séance vers le milieu de la semaine prochaine. L'hon. M. Parent n'a pu déclarer si cette séance aura lieu à Montréal ou à Québec. Les probabilités sont pour Montréal.

Le sucre de betterave de juin valait hier à Londres 48 1/2.

Le sucre de betterave de juin valait hier à New-York, le sucre brut (fait soufre) et l'on était en de de raffinerie 3-5-8, culture 4-4, sucre de mélasse, 3-3-8.

CONFLAGRATION A ST-ESTACHE

Le manoir Globensky détruit de fond en comble par un incendie, ce matin, malgré le travail énergique des pompiers

Les pertes évaluées à \$20,000

St-Eustache, 13.— Le manoir Globensky, le plus imposant édifice de tout le village de St-Eustache, a été détruit de fond en comble, avec ses dépendances, par un incendie qui s'est déclaré ce matin.

Du superbe manoir, il ne reste plus que les murailles de pierre, noircies par la fumée, en partie calcinées, et où s'ouvrent, béantes, les ouvertures laissées par les fenêtres et les portes réduites en cendres. Un des hangars a seul été épargné, des constructions qui entouraient le manoir.

L'incendie s'est déclaré à 8 h 30 heures, ce matin, et s'est propagé avec une rapidité incroyable. L'alarme fut donnée aussitôt, et les pompiers de la municipalité accoururent avec la pompe à bras, la seule qui pouvait être de quelque utilité. St-Eustache possède une pompe à vapeur, mais elle est dans un tel état de délabrement que depuis quelques semaines, la municipalité délègue à l'occasion d'en acheter une autre.

Les pompiers, aidés des citoyens de bonne volonté, firent du mieux qu'ils purent avec la pompe à bras, mais les flammes eurent peu d'effet et les flammes coururent promptement envahir tout l'édifice. Tout a été détruit, sauf quelques rares meubles et un piano.

Les flammes incontrôlables se propagèrent au magasin de M. Émile Champagne, voisin du manoir, et à un clos de bois appartenant à MM. L'Égaré et Duquette. Elle ne causait cependant à ces deux endroits que peu de dommages, les pompiers ayant efficacement protégé ces établissements.

La destruction du manoir cause une

peur, mais elle est dans un tel état de délabrement que depuis quelques semaines, la municipalité délègue à l'occasion d'en acheter une autre.

Les pompiers, aidés des citoyens de bonne volonté, firent du mieux qu'ils purent avec la pompe à bras, mais les flammes eurent peu d'effet et les flammes coururent promptement envahir tout l'édifice. Tout a été détruit, sauf quelques rares meubles et un piano.

Les flammes incontrôlables se propagèrent au magasin de M. Émile Champagne, voisin du manoir, et à un clos de bois appartenant à MM. L'Égaré et Duquette. Elle ne causait cependant à ces deux endroits que peu de dommages, les pompiers ayant efficacement protégé ces établissements.

La destruction du manoir cause une

Sensation à l'Hotel de Ville

Un employé s'avoue coupable d'avoir volé des reverbères à gaz

Un émoi assez considérable a été créé à l'hôtel de ville à la nouvelle qu'un employé du département des

alarmes avait été arrêté par les détectives Gallagher et Brophy sous une accusation de vol.

On se rappelle que dans le courant du mois d'avril dernier, des reverbères à gaz qui avaient été déposés par la municipalité dans un lot vacant, près de l'hôtel de ville, avaient disparu.

Les détectives recherchèrent activement le voleur et ce matin, ils arrêtèrent un nommé A. Charbonneau, âgé de 32 ans, à l'emploi de la ville

depuis six ans.

Le prévenu comparaitra cette après-midi devant le magistrat Lafontaine.

A 2 heures et demie, Charbonneau a fait des aveux. Il a confessé avoir dérobé quatre reverbères et de les avoir vendus à des magasins d'occasion de la rue Craig. Ces quatre reverbères pesaient, prétend-on, 530 livres.

Le magistrat Lafontaine a immédiatement condamné l'accusé à six semaines de détention aux travaux forcés.

LE CAMP DE TROIS-RIVIERES

Les différents corps militaires qui en feront partie et les officiers qui commanderont

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le camp à lieu, cette année, aux Trois-Rivières. Voici quels sont les noms des officiers qui feront partie de l'état-major.

Lieut.-col. Roy, D.O.C., M.D., commandant de division.

Lt.-col. Aubry, R.O., D.A.G. (a).

Lt.-col. F. Amyrault, R.O., D.A.G. (b).

Lt.-col. A. M. Worthington, A.M.S., P.M.O.

Major J. E. Pelletier, 65e bataillon, paie-maitre du camp.

Major E. S. Machay, 65e bataillon, officier d'ordonnance.

ETAT-MAJOR DE BRIGADE

7e brigade: Lt.-col. A. E. Labelle, 65e bataillon, brigadier.

Major J. E. Chénier, major de brigade.

Sème brigade: Lt.-col. Worthington, R.O.

Les bataillons qui feront partie du camp sont le 6ème de réserve de Montréal; le 11ème d'Argenteuil, le 55ème de Huntingdon et Hemmingford, le 54ème de Richmond et Wolfe, le 58ème de Cookshire, le 60ème de Waterloo, le 80ème de Nicolet, le 83ème de Lévis, le 85ème de Montréal et le 86ème des Trois-Rivières.

MORT ACCIDENTELLE

Kerley a été victime de sa propre imprudence

Le coroner McMahon a tenu une enquête ce matin, à la morgue, dans l'affaire de l'infortuné James Kerley, qui a été tué hier à l'Université McGill par la chute d'une lourde pierre. Plusieurs témoins, compagnons de travail du malheureux, ont été entendus. Tous se sont accordés à dire que les précautions ordinaires avaient été prises et que Kerley avait été victime de sa propre imprudence.

Il n'aurait pas dû rester au-dessous de la pierre suspendue à la grue.

Devant ces faits, le jury a rendu un verdict de mort accidentelle.

IL A HORREUR DU BAGNE

Mais il ira tout de même indubitablement

Le jeune filon Yankee Robley, qui s'est avoué coupable d'avoir volé des diamants au Dr McTavish, de Philadelphie, a une réputation extrême, pour le pénitencier. Dans une conversation avec le chef de la sûreté, il a déclaré qu'il se ferait tout simplement sauter le caisson, plutôt que d'aller passer une partie de sa vie entre les murs sombres du bagne.

Le chef a informé la police de Philadelphie des lugubres intentions du voleur de diamants, de sorte qu'il est peu probable que Robley ait l'occasion de mettre son projet à exécution, au moins tant qu'il sera sous la surveillance de la justice.

AU PALAIS

Sur motion de M. W. J. White, bâtonnier, l'hon. juge Loranger a renvoyé au prochain terme — c'est-à-dire au 1er septembre — toutes les causes inscrites depuis le 11 juin.

Déjà l'hon. juge Langelier rendra jugement dans une cause de Campeau vs Monette.

RELIGIEUSE MALADE

La Rev. Sœur St-Louis de France, de la Congrégation du couvent de Châteauguay, a été frappée de paralysie, hier. Ses compagnes l'ont transportée à Montréal et une ambulance de l'hôpital Notre-Dame l'a recueillie à la gare. La condition de la religieuse est très critique.

OSSEMENTS HUMAINS

Trouvés enfouis dans la cave où habitait le forçat Barsalou

Une sensation non motivée

Une grande sensation a été créée, ce matin, dans la paroisse St-Joseph, à la nouvelle que des ouvriers travaillant à des excavations, avaient trouvé des ossements dans la cave du fameux Jos. Barsalou, actuellement détenu au pénitencier St-Vincent de Paul, pour crime d'incendie. On affirmait même, dans certains lieux, qu'une squelette entier avait été trouvé enveloppé à deux pieds sous terre.

Or, suite de la déduction de toute exagération, le fait qui a donné lieu à ces rumeurs, des ouvriers travaillant occupés à creuser un canal, hier après-midi, dans la rue McDowd, tout près du restaurant autrefois tenu par Barsalou. A une certaine profondeur, on trouva deux ossements, dont un paraissait être une mâchoire. On ne sait encore si ces débris sont des ossements humains, et, comme on ne s'occupait pas de les examiner.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Barsalou est complètement étranger à cette affaire.

Le coroner Belleau a été appelé à l'hôtel de ville, pour prendre connaissance de la découverte et faire les constatations légales. La voiture qui le conduisait a été frappée par une voiture de l'Electric, rue St-Jean. Le cheval a été sérieusement blessé. Le conducteur du tramway n'est pas à blâmer. Il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter la collision.

A St-Ambroise de la Jeune-Lorette, lundi, pendant qu'on était à l'étude de nos écrits, un charron est survenu parmi les danseurs et un jeune homme de Québec du nom de Nicolas Hayes a fracturé le bras d'un sival avec une bouteille.

La victime de cet assaut brutal n'est pas encore hors du danger, et Hayes a été arrêté. Il a comparu devant le juge Chauveau ce matin, et on l'a renvoyé en prison, en attendant le développement de cette malheureuse affaire.

On célèbre aujourd'hui, à l'hôtel-Dieu de cette ville, le 96e anniversaire de la naissance de la Révérende Mère Ste-Hélène (née Landry), qui compte 73 années et quatre mois de vie religieuse dans cette communauté.

Le jugement dans l'importante cause de la "Quebec Railway Light and Power Co." contre la "Jacques Cartier Water Power Co." doit être rendu samedi.

On sait que trois experts en matières électriques, MM. Herdley, Cahoun et Brown ont été chargés, au mois de juin de l'année dernière, de se rendre compte de la légitimité des prétentions de la demanderesse.

ECHOS DE QUEBEC

Funérailles de l'hon. M. Gagnon — Grève terminée — Fatal accident — Une rixe à St-Ambroise — 73 ans de vie religieuse.

Quebec, 13.— Un grand nombre de Québécois sont allés reconduire la dépouille mortelle de l'hon. M. C. A. E. Gagnon, sheriff de Québec, à 1 heure, après avoir assisté à un service solennel dans la Basilique. On remarquait dans le cortège la plupart des notables de Québec, confondus du défunt dans la profession que ce dernier a exercée avec distinction pendant de nombreuses années à la Rivière Ouelle, tous les principaux officiers du palais de justice, le juge Blanchet, le juge Routhier, Sir C. A. P. Pelletier, l'hon. M. Chs. Langevin, l'hon. M. Dénèche, le juge Chauveau, le Dr Larocque, sergent d'armes à l'Assemblée législative, etc., etc.

Blair, le nègre qui a poignardé Bouchard, le charretier, a été arrêté hier soir dans le village de Limoulin. Il avait eu vent du mandat de recherches lancé contre lui et s'était sauvé de St-Raymond par un convoi du chemin de fer du Québec et Lac-St-Jean en se cachant dans un char à marchandises.

Il a comparu ce matin devant le juge Chauveau et a été renvoyé en prison. Le Dr Falardeau, médecin de la victime, dit que Bouchard n'est pas encore hors de danger. Il redoute une congestion pulmonaire.

La grève des journalistes au service des usines et entrepreneurs de travaux de voirie est heureusement terminée. Il y a eu règlement à l'amiable. Les patrons ont consenti à leur donner \$125 par jour et les journalistes, de leur côté, ont consenti à donner 10 heures d'ouvrage par jour.

Alfred Thibault, un serrurier de la Compagnie de chemin de fer de Québec et Lac-St-Jean, a eu la jambe broyée mardi en accomplissant un travail. Il est mort à 1 heure, cette nuit, à l'hôtel-Dieu, après avoir subi une deuxième opération. Le coroner Belleau doit procéder à une enquête demain matin.

Le coroner Belleau a été appelé à l'hôtel-Dieu de cette ville, pour prendre connaissance de la découverte et faire les constatations légales. La voiture qui le conduisait a été frappée par une voiture de l'Electric, rue St-Jean. Le cheval a été sérieusement blessé. Le conducteur du tramway n'est pas à blâmer. Il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter la collision.

A St-Ambroise de la Jeune-Lorette, lundi, pendant qu'on était à l'étude de nos écrits, un charron est survenu parmi les danseurs et un jeune homme de Québec du nom de Nicolas Hayes a fracturé le bras d'un sival avec une bouteille.

La victime de cet assaut brutal n'est pas encore hors du danger, et Hayes a été arrêté. Il a comparu devant le juge Chauveau ce matin, et on l'a renvoyé en prison, en attendant le développement de cette malheureuse affaire.

On célèbre aujourd'hui, à l'hôtel-Dieu de cette ville, le 96e anniversaire de la naissance de la Révérende Mère Ste-Hélène (née Landry), qui compte 73 années et quatre mois de vie religieuse dans cette communauté.

Le jugement dans l'importante cause de la "Quebec Railway Light and Power Co." contre la "Jacques Cartier Water Power Co." doit être rendu samedi.

On sait que trois experts en matières électriques, MM. Herdley, Cahoun et Brown ont été chargés, au mois de juin de l'année dernière, de se rendre compte de la légitimité des prétentions de la demanderesse.

Le jugement dans l'importante cause de la "Quebec Railway Light and Power Co." contre la "Jacques Cartier Water Power Co." doit être rendu samedi.

On sait que trois experts en matières électriques, MM. Herdley, Cahoun et Brown ont été chargés, au mois de juin de l'année dernière, de se rendre compte de la légitimité des prétentions de la demanderesse.

Le jugement dans l'importante cause de la "Quebec Railway Light and Power Co." contre la "Jacques Cartier Water Power Co." doit être rendu samedi.

On sait que trois experts en matières électriques, MM. Herdley, Cahoun et Brown ont été chargés, au mois de juin de l'année dernière, de se rendre compte de la légitimité des prétentions de la demanderesse.

Le jugement dans l'importante cause de la "Quebec Railway Light and Power Co." contre la "Jacques Cartier Water Power Co." doit être rendu samedi.

On sait que trois experts en matières électriques, MM. Herdley, Cahoun et Brown ont été chargés, au mois de juin de l'année dernière, de se rendre compte de la légitimité des prétentions de la demanderesse.

Le jugement dans l'importante cause de la "Quebec Railway Light and Power Co." contre la "Jacques Cartier Water Power Co." doit être rendu samedi.

On sait que trois experts en matières électriques, MM. Herdley, Cahoun et Brown ont été chargés, au mois de juin de l'année dernière, de se rendre compte de la légitimité des prétentions de la demanderesse.

Le jugement dans l'importante cause de la "Quebec Railway Light and Power Co." contre la "Jacques Cartier Water Power Co." doit être rendu samedi.

On sait que trois experts en matières électriques, MM. Herdley, Cahoun et Brown ont été chargés, au mois de juin de l'année dernière, de se rendre compte de la légitimité des prétentions de la demanderesse.

Le jugement dans l'importante cause de la "Quebec Railway Light and Power Co." contre la "Jacques Cartier Water Power Co." doit être rendu samedi.

On sait que trois experts en matières électriques, MM. Herdley, Cahoun et Brown ont été chargés, au mois de juin de l'année dernière, de se rendre compte de la légitimité des prétentions de la demanderesse.

Le jugement dans l'importante cause de la "Quebec Railway Light and Power Co." contre la "Jacques Cartier Water Power Co." doit être rendu samedi.

On sait que trois experts en matières électriques, MM. Herdley, Cahoun et Brown ont été chargés, au mois de juin de l'année dernière, de se rendre compte de la légitimité des prétentions de la demanderesse.

Le jugement dans l'importante cause de la "Quebec Railway Light and Power Co." contre la "Jacques Cartier Water Power Co." doit être rendu samedi.

On sait que trois experts en matières électriques, MM. Herdley, Cahoun et Brown ont été chargés, au mois de juin de l'année dernière, de se rendre compte de la légitimité des prétentions de la demanderesse.

Le jugement dans l'importante cause de la "Quebec Railway Light and Power Co." contre la "Jacques Cartier Water Power Co." doit être rendu samedi.

On sait que trois experts en matières électriques, MM. Herdley, Cahoun et Brown ont été chargés, au mois de juin de l'année dernière, de se rendre compte de la légitimité des prétentions de la demanderesse.

Le